



Bouge les Lignes !

Délégation Départementale
de la Corrèze

RAPPORT
D'ACTIVITE
2014

POUR UNE ACCESSIBILITE
UNIVERSELLE

Nous remercions

- ❖ les services de l'État, de la Région, du Département, des Municipalités,
- ❖ les institutions, les organismes sociaux, les associations, les partenaires privés ou publiques,
- ❖ les donateurs, les élus, les adhérents, les bénévoles, les salariés.

pour leurs soutiens financiers, participatifs et militants.

SOMMAIRE

| | |
|---|--------------|
| I - PRESENTATION APF | P. 6 |
| ♦ EN FRANCE | P. 7 |
| ♦ HISTORIQUE DES TEMPS FORTS DE LA DELEGATION CORREZE | P. 8 |
| II - LA DELEGATION DEPARTEMENTALE APF CORREZE | P. 9 |
| II.1 - ROLE ET MISSIONS | P. 9 |
| II.2 - L'ORGANISATION | P. 9 |
| II.3 - LE CONSEIL APF DE DEPARTEMENT | P. 12 |
| II.4 – AVEC LE CONSEIL APF DE REGION LIMOUSIN | P. 13 |
| II.5 - AVEC LE SAVS | P. 14 |
| III – L' ACTIVITE DE LA DELEGATION | P. 17 |
| III.1 - L'ACTION ASSOCIATIVE | P. 17 |
| III.1.a. L' Accueil | P. 17 |
| III.1.b. La vie des groupes et des ateliers | P. 18 |
| III.1.c. Des temps conviviaux | P. 19 |
| III.1.d. Actions animations et/ou ressources | P. 19 |
| III.1.e. Actions d'information, de sensibilisation | P. 21 |
| III.1.f. Actions de communication | P. 21 |
| III.1.g. Actions partenariat/solidarité | P. 23 |
| III.1.h. Convention avec le Conseil Départemental | P. 24 |

| | |
|--|--------------|
| III.2- L' ACTION POLITIQUE | P. 25 |
| III.2.a. Actions de réflexion et de développement | P. 25 |
| III.2.b. Actions de revendication | P. 27 |
| III.2.c. Actions de représentation | P. 28 |
| III.2.d. Coopération/Expertise | P. 29 |
| III.3 – ACTION DEPARTEMENTALE AIDE AUX AIDANTS | P. 30 |
| III.4. - GROUPES INITIATIVES LOCAUX (G.I.L.) | P. 32 |
| III.4.a. La mission APF - Sclérose en Plaques (SEP) | P. 32 |
| III.4.b. Soutien aidants familiaux – Atelier « Entre d'eux » | P. 32 |
| III.5. - ACCESSIBILITE | P. 33 |
| III.5.a. Les missions | P. 34 |
| III.5.b. Les activités | P. 34 |
| IV – RAPPORT FINANCIER DE LA DELEGATION | P. 36 |
| IV.1. - ORIGINE DES RESSOURCES | P. 36 |
| IV.2. - COMPTE DE RESULTAT | P. 38 |
| V – CONCLUSION « Une société pour tous ! » | P. 41 |

ANNEXES

| | |
|--|--------------|
| PRINCIPAUX SITES ET BLOGS NATIONAUX APF | P. 42 |
| COUPURES DE PRESSE | P. 43 |

I - PRESENTATION APF

L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE (APF), créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 24 500 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 13 700 salariés.

Dotée d'un projet associatif d'intérêt général «Bouger les lignes! Pour une société inclusive», l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions.

Dans sa charte consultable sur : www.apf.asso.fr dans la rubrique « Qui sommes nous ? » qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne :

- *«L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient.*
- *En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société: elle a le choix et la maîtrise de son existence.»*

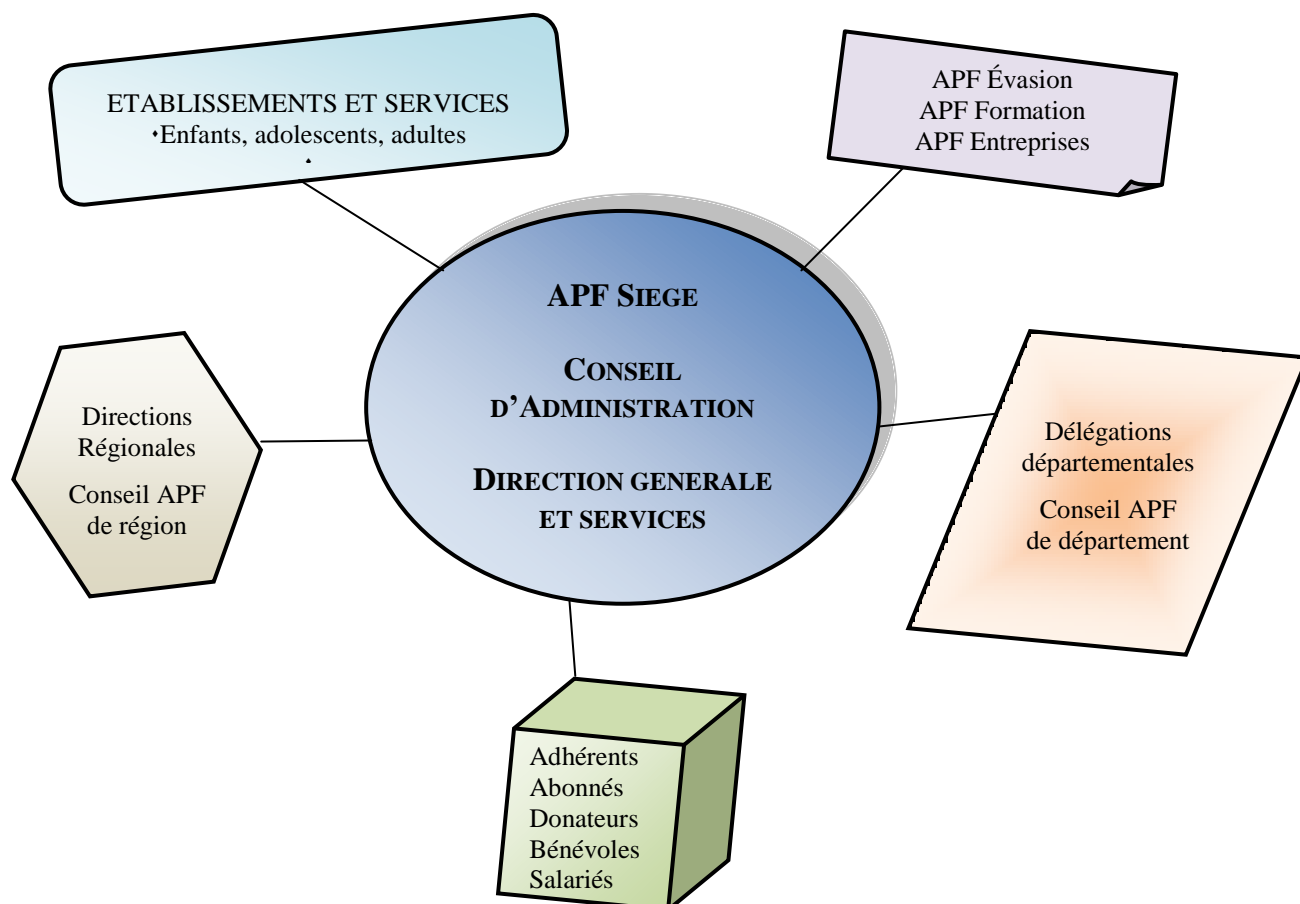
L'association intervient dans de nombreux domaines, au niveau international, national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations départementales et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

L'APF :

- Milite pour la promotion des droits ;
- Sensibilise l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap ;
- Soutient l'emploi et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap ;
- Apporte des services sociaux et/ou de soins à domicile ;
- Assure des prestations de rééducation fonctionnelle à des enfants ;
- Propose des solutions d'hébergement médicalisé ou non aux adultes ;
- Accompagne des enfants et des jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle ;
- Organise des séjours de vacances, des activités culturelles et de loisirs ;
- Mène des actions de formation professionnelle ;
- Intervient auprès de personnes isolées ;
- Apporte un soutien juridique spécialisé ;
- Accompagne les familles dans le dépistage précoce du handicap ;
- Informe les personnes et leur famille.

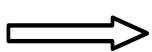
***L'APF est présente partout en France
au niveau national, régional, et départemental***

- ↳ 1 Siège National,
- ↳ 97 Délégations départementales,
- ↳ 126 Structures pour enfants et adolescents,
- ↳ 262 Structures pour adultes,
- ↳ 53 Structures APF Entreprises : 25 établissements et services d'aide par le travail (ESAT), 24 entreprises adaptées (EA), 4 centres de distribution à domicile (CDTD)
- ↳ 169 Séjours de vacances organisés par APF Evasion : 146 en France et 23 à l'étranger soit : 1900 vacanciers, 1995 accompagnateurs,
- ↳ 647 Dispositifs réalisés par APF Formation, 13 450 heures de formation, 7781 personnes,
- ↳ 345 855 Donateurs pour 701 919 dons sur 2013,
- ↳ 24 502 Adhérents à jour de cotisation,
- ↳ 13 055 Abonnés à Faire Face,
- ↳ 25 000 Bénévoles dont 4 000 bénévoles réguliers,
- ↳ 13 750 Salariés auxquels s'ajoutent 1431 travailleurs en ESAT.

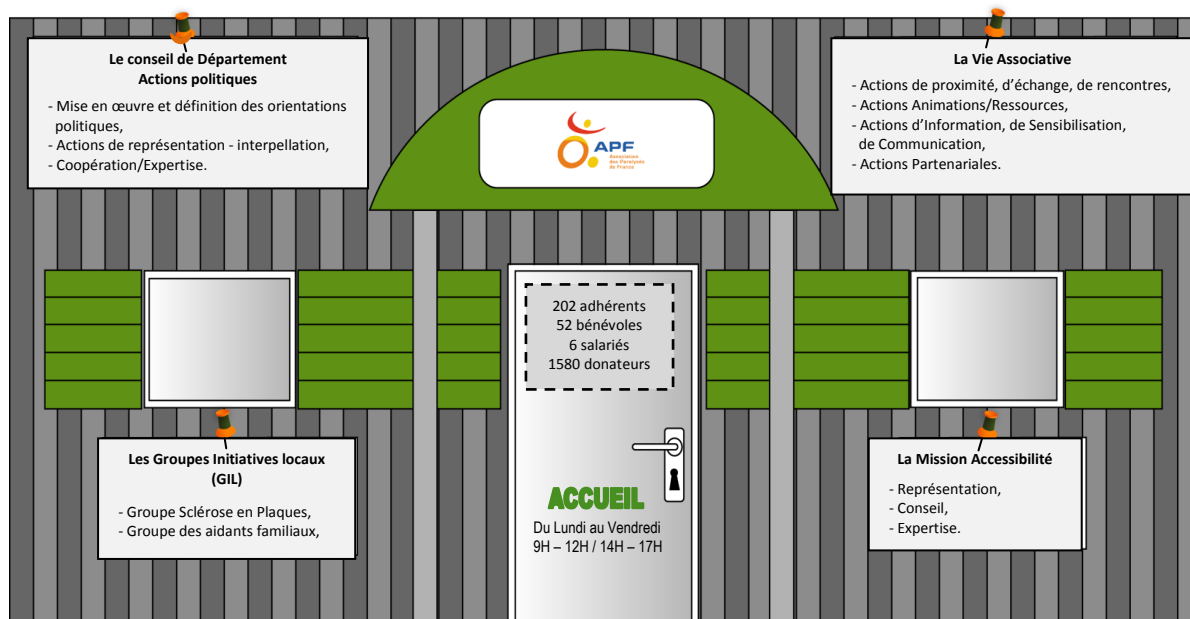


LES TEMPS FORTS DE L'APF EN CORREZE DEPUIS 1957

- 1957** ☞ Création de la délégation APF Corrèze par Melle Maryse Chambre, déléguée départementale bénévole,
- 1993** ☞ Mme Renée Devanneaux devient la nouvelle déléguée départementale bénévole,
☞ 1^{ère} rencontre du Groupe Inner Wheel,
- 1994** ☞ Installation de la Délégation dans ses nouveaux locaux, 25 rue de Turenne à Brive,
- 1995** ☞ 1^{ère} Journée Bric à Brac,
☞ 1^{ère} édition de la Semaine Nationale des Personnes Handicapées Physiques,
- 1996** ☞ Monsieur Noël Vezine devient le nouveau délégué départemental bénévole,
☞ 1^{ère} édition « Odyssée, ensemble dépassons le handicap »,
- 1997** ☞ Mise en place d'une permanence SEP, (Sclérose en plaques),
☞ 1^{ère} Assemblée départementale,
- 1998** ☞ 1^{er} Loto Géant,
☞ 1^{er} groupe Amitié de Brive,
- 1999** ☞ Participation au 1^{er} Forum des Associations à caractère social de Brive,
☞ L'APF Corrèze monte à Paris pour la grande manifestation APF/AFM,
- 2000** ☞ 1^{ère} édition des « Chantiers de l'accessibilité »,
☞ Opération « Arrêtons le massacre sur la route », Grande Cause Nationale 2000,
☞ Opération « Transport »,
- 2001** ☞ Création de l'ESVAD (Equipe Spécialisée pour une Vie Autonome à Domicile),
☞ Signature d'une Charte Qualité avec La Direction Départementale de l'Équipement,
☞ Mise en place du SIVA 19 (Site pour la Vie Autonome),
☞ Création du groupe de paroles SEP (Sclérose en plaques),
- 2002** ☞ 1^{er} Concours de Pétanque,
☞ 1^{ère} Sortie mensuelle,
- 2003** ☞ Inauguration des nouveaux locaux de la délégation à Malemort,
☞ L'APF change de logo,
☞ 1^{ère} Soirée Fête de la Musique,
- 2004** ☞ 1^{er} Atelier informatique de Juillac,
☞ Manifestation pour le projet de loi en faveur des personnes en situation de handicap,
- 2005** ☞ Nouvelle organisation pour l'APF :
▪ élection du Conseil Départemental, Noël Vezine est élu représentant du CD,
▪ arrivée de Monsieur Gervais Desgrolard en tant que directeur de la délégation,
☞ Autonomisation de l'ESVAD qui devient le SAVS,
- 2006** ☞ 1^{er} séjour « vacances » organisé par l'APF Corrèze,
- 2007** ☞ Rencontre avec Jonathan Mandala, qui a réalisé un tour de France en fauteuil,
- 2008** ☞ Création du collectif inter-associatif corrézien Ni pauvre-Ni soumis (NPNS),
☞ Création du site Internet de la délégation,
- 2009** ☞ Renouvellement du conseil départemental,
☞ Création nouveaux ateliers « pâtisserie », et « décoration »,
☞ Acquisition d'un minibus adapté avec trois emplacements pour fauteuils roulants,
- 2010** ☞ Conférence de presse : « 2010, colère noire de l'APF »,
☞ Projection du film « L'amour sans limites, Handicap et sexualité, aller contre les idées reçues »,
- 2011** ☞ Participation au Congrès APF à Bordeaux,
☞ Partenariat MEGA/CGR Brive pour l'avant-première du film « Intouchables »,
☞ Exposition-vente au Conseil général, au profit de l'APF, des toiles du peintre Corrèzien René Boutang
- 2012** ☞ 1^{er} Vide-grenier à Brive,
☞ Renouvellement du Conseil départemental,
☞ Conférence de presse et conférence débat dans le cadre des élections présidentielles et législatives autour du Pacte APF « Pour une société ouverte à tous ».
- 2013** ☞ Mise en œuvre des États régionaux de l'inclusion,
☞ Constitution du collectif corrézien « Pour une société ouverte à tous »,
☞ Soirée Gospel organisé par le Rotary club de Brive Vézère au profit de l'APF,
☞ Assemblée départementale « le tour de l'APF en 80 ans ».



II - PRESENTATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE APF CORREZE



II.1 - ROLE ET MISSIONS

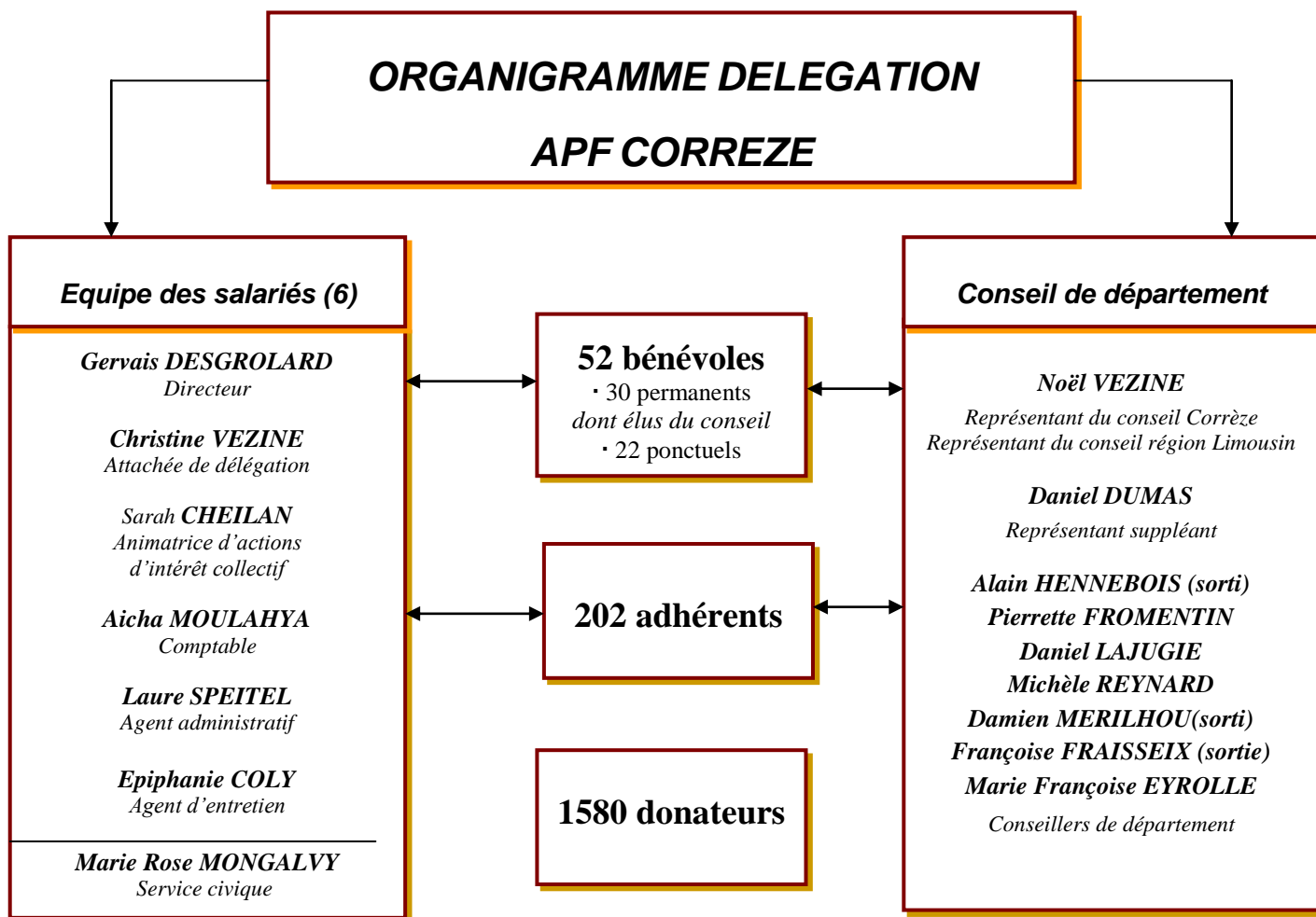
Placée au cœur de l'organisation de l'Association, la délégation APF Corrèze :

- Est le contact de proximité pour toute personne souhaitant entrer en relation avec l'APF dans le département,
- Accueille, soutient et accompagne, dans une logique de proximité et d'inclusion, les personnes en situation de handicap et leur famille.
- Met en œuvre les conditions de la démocratie participative, est le lieu de mobilisation de tous les acteurs où sont définis, dans une dynamique collective, les actions, les projets, les orientations.
- Constitue un espace associatif où se créent du lien, de la convivialité, des échanges.
- Lutte contre l'isolement, la solitude, l'exclusion et les discriminations,
- Favorise les relations sociales,
- Assure une place prépondérante aux adhérents,
- Milite, interpelle, fait le relais des attentes (information, communication, revendication, représentation, défense des droits des personnes...)
- Renforce les liens entre tous les acteurs de l'association,

II.2 - L'ORGANISATION

La délégation est la pierre angulaire de la vie associative. Elle tire sa force, son dynamisme et son engagement de toutes les forces vives (adhérents, élus, bénévoles, salariés, donateurs, partenaires) qui la constituent.

Dans une démarche de développement local, elle dynamise la démocratie et mobilise tous les acteurs de l'APF pour développer son action et ses moyens, en s'engageant dans des partenariats durables.



L'ORGANISATION DE LA DELEGATION S'ARTICULE AUTOUR

☞ *Du conseil APF de département (élus)*

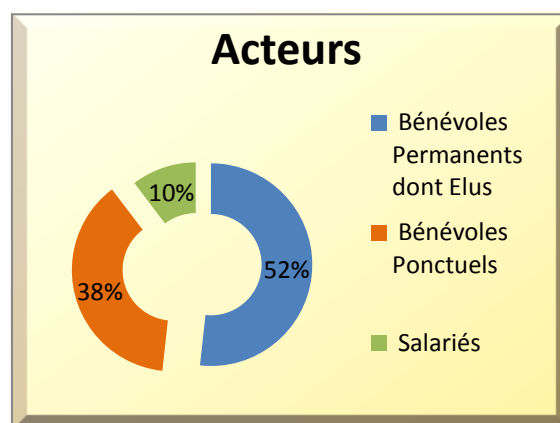
▶ Par délégation du Conseil d'administration, mise en œuvre des politiques nationales de l'APF et définition des orientations politiques départementales dans le cadre des orientations nationales.

☞ *De l'équipe de délégation (salariés)*

▶ Échange sur la vie de la délégation, suivi, évaluation des besoins et adaptation de l'action au plus près des besoins et des attentes.

☞ *De l'équipe de bénévoles*

▶ Participation, de façon régulière, à la réflexion, à la mise en œuvre, et à la réalisation des différentes activités de la délégation ; coordination des activités.



Les réunions se déroulent à la délégation avec un objectif commun : Accroître l'efficacité de la délégation dans la réflexion et dans l'action en faveur des personnes en situation de handicap et leur famille.

☞ **52 BENEVOLES** (30 permanents dont les élus du conseil, 22 ponctuels)

Association/bénévoles, deux mots indissociables, l'un n'allant pas sans l'autre, l'un n'existant pas sans l'autre. Les bénévoles regroupent des adhérents, des personnes handicapées ou leurs familles, et des sympathisants. L'APF, porteuse de nombreuses initiatives dans le domaine du handicap, a besoin du soutien de personnes motivées et disponibles pour mener à bien les actions multiples et diversifiées.

Soucieux d'aller vers les autres en donnant un peu d'eux-mêmes et forts de leurs convictions, les bénévoles s'investissent, donnent de leur temps et de leur énergie tant dans l'action militante que dans l'action associative.

DOMAINES D'ACTIVITES

- *Loisirs,*
- *Ressources,*
- *Revendication,*
- *Représentation,*
- *Sensibilisation,*
- *Animations,*
- *Entretien des locaux*
- ...

2014
*10130 heures de travail engagées à titre
 bénévole équivalent à 5,50 temps pleins.*

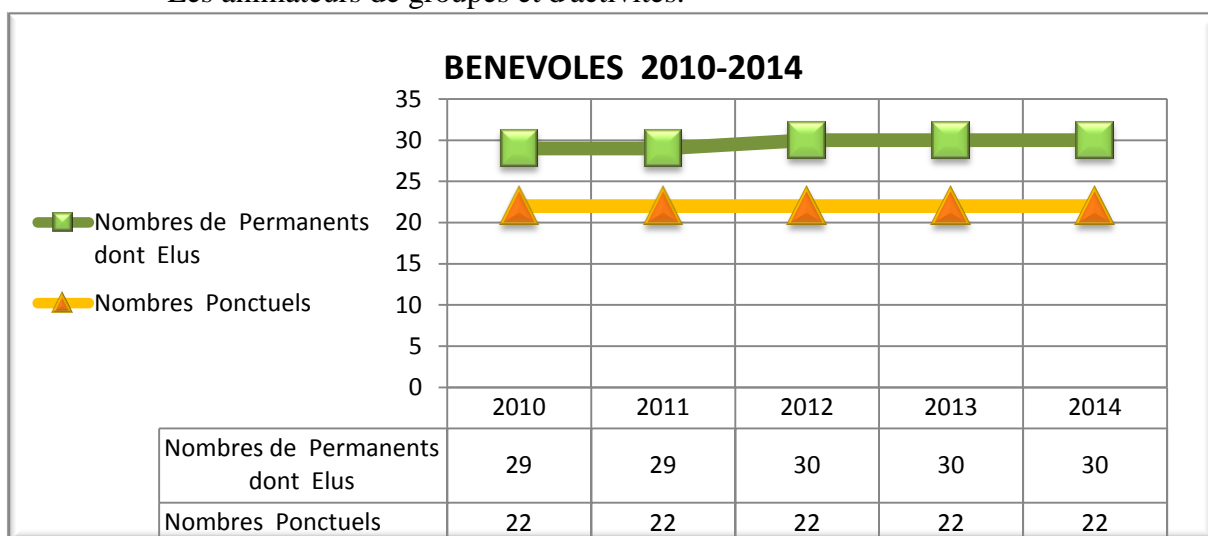
L'APF met œuvre une politique du bénévolat « Valoriser et promouvoir l'engagement bénévole ».

6 PILIERS

- ▶ *Bien recenser et formuler les besoins,*
- ▶ *Bien accueillir,*
- ▶ *Bien intégrer,*
- ▶ *Bien animer,*
- ▶ *Bien former,*
- ▶ *Bien reconnaître et fidéliser.*

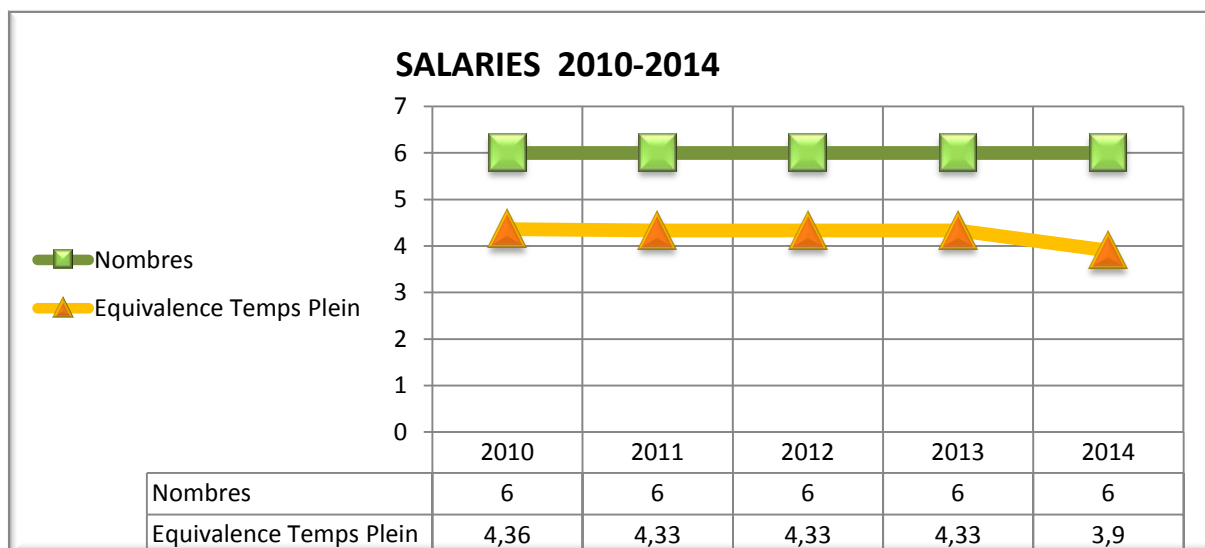
☑ **Les élus et les bénévoles permanents :**

- Le représentant du conseil de département (élu),
- Le représentant suppléant du conseil de département (élu),
- Les conseillers de département (élus),
- Les référents accessibilité,
- Les référents mission sclérose en plaques,
- Les référents locaux,
- Les animateurs de groupes et d'activités.



↳ 6 SALARIES soit l'équivalent de 3.90 temps pleins.

- Un directeur de la délégation,
- Une attachée de délégation,
- Une comptable,
- Une animatrice « actions d'intérêt collectif »,
- Un agent administratif
- Un agent d'entretien.



II.3 - LE CONSEIL APF DE DEPARTEMENT

PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE CONSEIL APF DE DEPARTEMENT

- Met en œuvre les orientations politiques nationales de l'Association des Paralysés de France,
- Définit les orientations politiques départementales de l'Association des Paralysés de France dans le cadre des orientations nationales,
- Organise parmi les membres du conseil de département et les adhérents à jour de cotisation la représentation politique de l'APF dans le département ; ces représentants doivent jouir du plein exercice de leurs droits civiques.
- Participe à l'organisation de la représentation au niveau départemental de l'association dans les Conseils de la Vie Sociale (CVS) des structures gérées par l'APF dans le département en lien avec l'administrateur référent.
- Participe à la définition des actions ressources de la Délégation afin de permettre la réalisation des orientations décidées,
- Donne un avis préalable sur les projets du département soumis au Conseil d'Administration,
- Prépare et arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Départementale,
- Est à l'écoute des adhérents, valide les groupes « initiative » du département,
- Se tient informé des activités, des animations et des groupes relais,
- Rend compte de son mandat aux adhérents au cours de l'assemblée départementale.

L'Association des Paralysés de France parle et agit au nom de ceux qu'elle représente et dont elle défend les droits : les personnes en situation de handicap et leur famille. À tous ses niveaux de fonctionnement (national, régional, départemental), de même que dans les structures qu'elle gère, elle s'est dotée d'instances représentatives de ses adhérents et usagers. L'un des principaux objectifs est de favoriser l'implication des personnes en situation de handicap et de leur famille afin qu'elles deviennent actrices de leurs propres actions et choix de vie.

Cette instance départementale a connu sa 1^{ère} mandature fin 2005 dans le cadre du nouveau schéma d'organisation associative, adopté lors du Congrès National de l'APF en juin 2003. Le conseil de département est composé d'adhérents élus par leurs pairs. Le renouvellement des membres aura lieu en 2015 pour un mandat de 4 ans.

À travers le conseil départemental, l'APF confie à ses adhérents la mission de la représenter et d'agir au niveau local, partout où se prennent des décisions concernant les personnes en situation de handicap.

Le conseil de département est donc présent dans de nombreuses instances notamment la Commission Exécutive de la Maisons Départementales des Personnes Handicapées (Comex MDPH), Commission des droits et de l'autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) Comité Départemental Consultatifs des Personnes Handicapées (CDCPH), commissions communales et intercommunales d'accessibilité (CCA – CIA). Il a également un rôle dans la politique de la santé et du médico-social au travers de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Le Conseil de département est animé par le représentant du conseil. Il se réunit en séances pour échanger et travailler sur les missions qui lui incombent.

Il peut décider de se réunir en formation restreinte avec un caractère informel. Les travaux qui en découlent font l'objet d'un compte-rendu au conseil, seul habilité à prendre des décisions.

Le conseil peut faire appel à des personnes ou groupements de personnes non-membres de l'instance, afin de faciliter l'exercice de ses responsabilités. C'est ainsi que des adhérents non élus ayant des missions de représentation sont associés.

II.4 – AVEC LE CONSEIL APF REGION LIMOUSIN (CAPFR)

PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE CONSEIL APF DE REGION

- Met en œuvre les orientations politiques nationales de l'Association des Paralysés de France
- Définit les orientations politiques régionales de l'Association des Paralysés de France dans le cadre des orientations nationales,
- Organise parmi les membres du CAPFR et les adhérents à jour de cotisation la représentation politique de l'APF dans la région ; ces représentants doivent jouir du plein exercice de leurs droits civiques.
- Donne un avis préalable sur les projets à dimension régionale soumis au Conseil d'Administration,
- Valide les groupes « initiative » de la région,
- Se tient informé de l'action des conseillers départementaux, des délégations, des établissements et services qui composent la région,
- Informent de leurs travaux les conseils départementaux et, en lien avec ces derniers, les adhérents de la région.

II.5 - AVEC LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE (SAVS)

Le SAVS de l'APF de la Corrèze en 2014



Ce sont des personnes en situation de handicaps complexes.

Les causes de dépendances les plus représentatives sur l'ensemble des personnes accompagnées sont pour :

- - 68.19% consécutives à des **lésions cérébrales** ;
- - 21.59% des causes de dépendance concernent des sujets qui souffrent de **lésions médullaires et neuromusculaires**;
- - 7.95% souffrent de **lésions ostéo-articulaires** traumatiques suites à des amputations, séquelles de blessures,... proportionnellement moins importantes depuis 3 ans ;
- - **Les étiologies inclassables** ou non diagnostiquées représentent seulement 2.27% des situations. Ce sont 2 usagers avec déficiences mentales et psychiques prédominantes sur le handicap moteur : Trisomie & Obésité –déficience viscérale exclusive ou prédominante.

Aux difficultés liées aux lésions et aux effets associés aux pathologies, s'ajoutent, le vieillissement, la fatigue, des déficiences cognitives, faiblesses, troubles de la déglutition et dysphonie, tremblements, douleurs, problèmes urinaires, dysfonctionnement sexuel, troubles du sommeil, engourdissements, problèmes respiratoires, diabète, désorganisations familiale et sociale...

La répartition par étiologie signifie particulièrement la lourdeur des handicaps.

Nombreux, de part la situation sanitaire et/ou sociale, présentent des signes de vulnérabilité justifiant des actions en prévention sanitaire et médico-sociale.

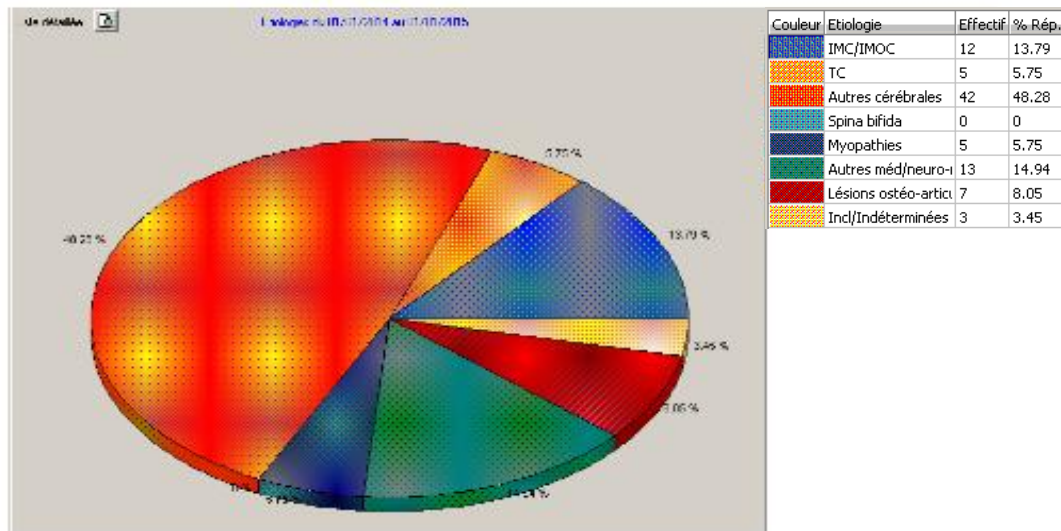
Des usagers plus jeunes inscrits dans des projets de formation et d'inclusion professionnelle.

Les freins à la mobilité ne font pas obstacle à une activité professionnelle souhaitée.

Ce sont des interventions dynamiques au regard des problématiques

Sont évaluées, accompagnées et suivies :

- - Les **situations individuelles et familiales, parfois critiques, dont la complexité** de la prise en charge génère pour les personnes concernées, des ruptures de parcours, des retours en famille non souhaités et non préparés, des exclusions d'établissement, des refus d'admission, les prestations d'accompagnement s'adaptent, aux difficultés



- **Les personnes et les aidants familiaux habituels au plus près de leurs habitudes de vie.** Nous les aidons à gérer leurs souffrances et leurs besoins, à être en capacité de conscience de leurs difficultés, de développer les capacités d'adaptation à l'environnement à partir de leurs difficultés et potentialités, pour établir des relations appropriées.
- - Les **difficultés de déplacement** freinent les projets. Ce sont, les problèmes de mobilité, mais aussi les chaînes de déplacement rompue, des trajets handimobile ou libéo limités, la disponibilité ou âge des aidants, l'éloignement géographique....

Les soutiens ré-adaptatifs, thérapeutiques, associatifs, culturels... sont conditionnés à ces mêmes contraintes et **certains dispositifs font défaut sur certaines zones du territoire.**

Un environnement qui évolue vers la complémentarité

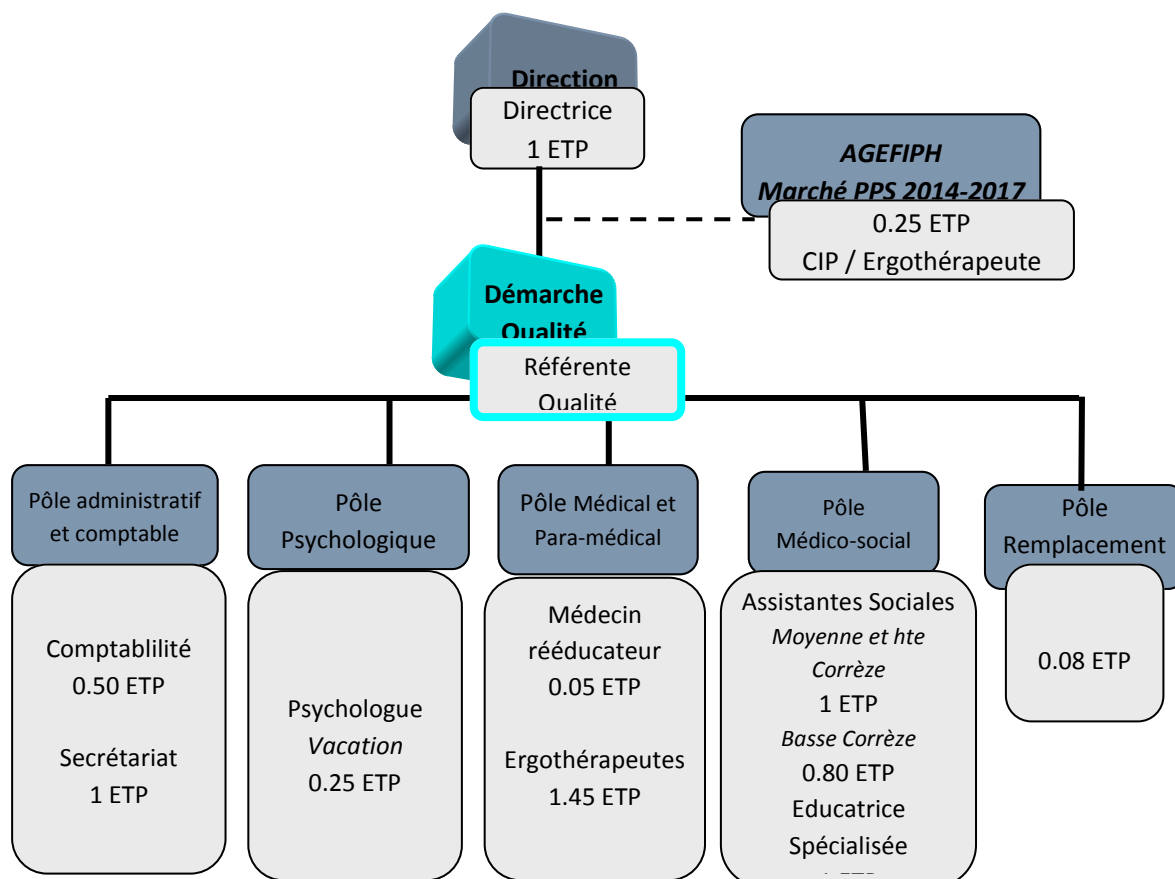
Des dispositifs qui interagissent avec le SAVS

- - Les réseaux de soins avec le **CHU et le service de SLA** du Pr.Couratier et du Dr.Lautreck, avec **Esquirol et l'unité des personnes traumatisées crâniennes** conduite par le Dr.Carrière, **les CRF**, L'équipe mobile d'**Hémipass au service des patients et leur entourage familial et professionnel après un accident vasculaire cérébral (AVC)**, le **HAD et le service de soins palliatifs**, les centres d'addictologie, de nutrition, de la douleur, l'hôpital Mondor, les cabinets d'**IDE** et les **SSIAD** dont ceux de la **CPAM**, les orthophonistes, les **kinésithérapeutes**, etc ...pour **partager les prises en charge au sens de la fluidité des parcours de vie et de soins.**
- - L'APF est associée, représentée au sein du groupement de coopération sanitaire santé mentale et handicap, au projet d'équipe **relais handicap rare** pour l'inter-région Aquitaine-Limousin-Midi-Pyrénées, porté par l'IJA_Institut des jeunes aveugles de Toulouse.
- - Des relations avec les dispositifs de soutien thérapeutique comme le **groupe aphasique** soutenu par le CH de Tulle, encadré par une orthophoniste, animé par une comédienne de théâtre, **les groupes de l'APF, informatique et aidant** animé une arthérapeute, les actions de l'association **écoute et soutien** en prévention de l'isolement, de la dépression, du suicide, **Obésité 19** organise des groupes de paroles et des ateliers, **l'épicerie sociale** du CCAS de Brive, **Équilibre 19** autour d'une pratique corporelle et **Equidif** avec la pratique équestre,....
- - Des relations avec les réseaux de culture physique avec **Handisport, Héméris, et les associations culturelles et de loisirs**.et les **ICA, de proximité.**
- - Des plans d'aide suivis et **des évaluations au plus prêt des besoins sont partagées avec l'EPE de la MDPH**, imposant rigueur et respect des droits individuels et de la réglementation, des besoins d'autonomie et de la motivation possible et souhaitée.

- - Des conventions avec **L'APAJH, Latitude Service, ADAPAC, A'DOM, Vie Paisible**, engagent les services à une réciprocité continue autour de la réalisation des plans d'aide à domicile et la continuité des parcours.
- - Des liaisons et relations sont en œuvre avec les autres prestataires et intervenants au domicile choisis par les usagers (**RESU d'Ussel, ADMR...**).
- - Des liens avec les lieux d'hébergement spécialisés de type **MAS, FAM, oyers...** ressources à des temps de répit, de mouvement de vie.
- - Une convention avec l'**EHPAD** de Marçillac La Croisille du 17 octobre 2014, soutenue par l'**ICA** et inscrite dans le cadre des orientations du schéma de l'autonomie 1 envisage une coopération pour l'expérimentation d'**accueil séquentiel** de personnes handicapées adultes et vieillissantes, en vue de favoriser le maintien des liens sociaux et la mise en relation avec une structure d'hébergement, ceci dans le cadre d'activités d'animation. Une nouvelle convention avec l'EHPAD de Corrèze est signée en février 2015 fixant le cadre d'une coopération. Des liaisons avec l'EHPAD d'Ussel sont entretenues notamment autour de l'**accueil de jour** d'une personne âgée et handicapée suivie par le SAVS à domicile, accueil soutenant le projet de vie sociale et la veille des difficultés motrices.
- - Le secteur de l'emploi est mobilisé avec les acteurs Cap emploi, FEL, FJT formation, les CRP, les entreprises (ex PCI informatique, CASEM19, les ESAT...)

Ce sont des compétences adaptées aux besoins

L'équipe est en capacité de proposer des réponses réactives aux demandes des orienteurs et des prescripteurs, et en matière d'identification et de mise en œuvre des modes et moyens de compensation de la situation de handicap, de leur suivi.



III – L' ACTIVITE DE LA DELEGATION

Une triple mission

- **Accueillir & accompagner.**
- **Revendiquer & Représenter**
- **Développer & dynamiser**

L'offre de service associative et sociale est conçue dans une logique d'inclusion orientée vers les personnes en situation de handicap et leur famille. L'objectif est l'affirmation de participation sociale des personnes tout en prenant en compte leurs capacités propres, leur projet personnel, leur parcours, leur environnement, leurs parents, leur famille et leurs proches.

Les publics présentent une diversité de situations au regard de l'importance de leur handicap, de leur maladie, de leur âge, de leur situation sociales ou encore du lieu où ils résident.

L'animation de la vie associative doit prendre en compte cette diversité et apporter des réponses adaptées aux attentes de chacun. Les activités associatives proposées par la délégation sont sources de vivantes et solides relations sociales, d'épanouissement, de partage.

III.1 – L'ACTION ASSOCIATIVE

III.1.a. – L' Accueil

L'accueil, l'écoute, le soutien, l'information, l'orientation des personnes en situation de handicap, leur famille, leurs proches s'inscrivent dans les missions essentielles de la délégation.

Face au questionnement multiples et variés, l'augmentation des demandes et leur complexité, l'APF tend à développer dans chaque délégation un dispositif d'accueil associatif individualisé en délégation (DAAID).

Ce dispositif est élaboré avec deux objectifs déterminés :

- Apporter une réponse individuelle, dans la mesure des moyens du DAAID et du cadre établi.
- Étayer l'action collective via des données chiffrées, des exemples concrets, l'analyse des demandes individuelles.

Le pôle accueil s'attache à garantir un accueil et une écoute de qualité auprès des publics accueillis, une approche personnalisée favorisant l'expression de leurs besoins

**ACCUEIL TELEPHONIQUE ET PHYSIQUE
DU LUNDI AU VENDREDI 9 H A 12 H - 14 H A 17 H
ET SUR RENDEZ VOUS**

III.1.b. – La vie des groupes et des ateliers

Ces temps conviviaux d'échanges et de rencontres permettent aux personnes, de tisser ou retisser des liens humains dont beaucoup sont privées, de s'engager dans une activité pour rompre l'isolement en s'inscrivant dans une dynamique collective.

2014

- 1 atelier ou groupe par semaine en moyenne
- 35 personnes en situation de handicap
- 5 à 15 participants par séance
- 294 participations

*Animés par des bénévoles,
à un rythme mensuel ou bi-mensuel,*

Le groupe « Amitié » à Malemort

Autour d'une belote, d'un scrabble ou autres, les participants ont toujours le même plaisir à se retrouver pour discuter, plaisanter,

Les ateliers informatiques à Malemort, St Solves, Ussel, permettent à de plus en plus d'adhérents de découvrir le monde étrange et quasi illimité de l'informatique ou de se perfectionner dans les logiciels qui les intéressent. Le matériel et les logiciels adaptés au handicap mis à disposition facilitent et encouragent l'utilisation. Fort de son succès, cet atelier a évolué vers la mise en place d'une 2^{ème} rencontre sur le mois.



Les ateliers pâtisserie à Malemort,



Les participants prennent toujours un réel plaisir autour de ces rencontres permettant d'apprendre, réaliser et déguster leurs propres fabrications.

Atelier décoration à Malemort

Les aspirants décorateurs développent leur capacité à faire dans un espace où règnent sympathie et bonne humeur.



Atelier rotin à Malemort

Dans une ambiance détendue et chaleureuse, au travers des pratiques méticuleuses que sont le pliage et le tressage, la satisfaction de réaliser un objet en rotin se lit sur les visages.

Atelier jardin/atelier floral à Brive-Malemort

En mai 2014, l'atelier a vu le jour dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Brive au square Boudy adapté aux personnes en situation de handicap. Les passionnés aux doigts verts ont contribué à sa composition paysagère mariant harmonieusement fleurs, légumes, et plantes aromatiques. Ces mêmes passionnés ont poursuivi en fleurissant les extérieurs des locaux de la délégation.

En fin d'année, le groupe de l'atelier pâtisserie s'est retrouvé dans une ambiance festive au marché de Noël à Brive et le groupe de l'atelier informatique de Malemort s'est émerveillé le temps d'une soirée autour des « maisons illuminées » de Brive.

III.1.c. – Des temps conviviaux



Avec les bénévoles : Un temps de pause bien mérité autour d'un repas au « **Garden Ice Café** » suivi d'une visite à la foire du livre pour ceux qui le souhaitent.

Avec les adhérents : A l'issue de l'assemblée départementale, les adhérents, leurs proches, salariés et bénévoles ont pris place au VSA d'Allasac pour partager un repas de fin d'année.



III.1.d. - Actions Animations et/ou Ressources

✓ Les Journées du Bric à Brac (06 et 12/ 2014)



2 fois par an, à l'automne et au printemps les bénévoles s'empressent pour organiser ces journées bric à brac ouvertes au grand public. Tous ceux qui aiment farfouiller, fouiner, et chiner ne manquent pas le rendez-vous. Ils découvrent des objets variés à prix modiques (petite brocante, meubles vaisselle, jouets, livres...) issus de dons faits par les particuliers.

✓ Le Vestiaire

Ouvert le mardi et le jeudi après-midi, il est géré par une équipe de bénévoles qui assure avec dévouement le tri, le stockage, l'étalage des dons de textile effectués toute l'année à la délégation et également par les collectes de textile organisées, à Ussel, sur le parking du magasin Monsieur Bricolage.

Il propose une grande variété de vêtements en bon état, à petits prix.



✓ Opération paquets cadeaux

Avec une présence active sur le mois de décembre dans le magasin partenaire, les bénévoles mettent le paquet !, pour mener à bien cette opération.

Au-delà du bénéfice financier, il s'agit là du développement de la notoriété de notre association.

✓ Marché de Noël d'Egletons

À côté de nombreux artisans d'art, producteurs locaux, des adhérents de la haute Corrèze ont proposés des magnifiques et divers objets confectionnés par leurs soins. La magie de Noël était bien présente.

✓ Handidon

L'Association des paralysés de France (APF) a lancé un nouveau grand jeu national solidaire : **HANDIDON** du 15 septembre au 15 décembre, en suggérant des tickets-dons au prix de 2€.



Thierry Beccaro, comédien et présentateur de télévision, a fait l'honneur à l'APF d'être le parrain de HandiDon.

« Je suis à la fois heureux et flatté de parrainer HandiDon, le grand jeu national de l'APF. Le succès de ce jeu repose essentiellement sur vous qui allez, partout en France, acheter des tickets-dons... non seulement pour tenter de gagner une voiture ou un voyage mais aussi pour soutenir l'APF et les personnes en situation de handicap qu'elle accompagne au quotidien. »

La délégation a optimisé localement cette opération en organisant une journée de vente et animations pour adultes et enfants, le samedi 18 octobre, place du Civoire à Brive, soutenue par la ville de Brive qui a mis à disposition, à titre gratuit, le matériel nécessaire.

Les 40 vendeurs qui ont sillonné la ville ont su conquérir le cœur du public avec la vente de 600 tickets-dons sur la journée.

Cette 1^{ère} édition est un grand succès : 5655 € collectés en Corrèze de septembre à décembre.

Handidon : Une formidable mobilisation qui démontre une fois de plus, notre capacité à nous engager personnellement et collectivement pour mener à bien nos projets.



UN NOUVEAU DEFI A RELEVER EN 2015
POUR ET AVEC
LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

III.1.e. Actions d'information, de sensibilisation,

✓ Semaine Nationale des Personnes Handicapées Physiques (03/2014)

*Les 12 et 14 mars
Stands à Égletons, Malemort,*

Autour de l'axe de communication
« Vous donnez, nous avançons ! ».

L'APF collecte des fonds pour des projets de proximité concrets. C'est aussi, l'occasion d'aller au-devant du grand public pour faire connaître l'APF en Corrèze.

✓ Forum des Associations (09/2014)

A Brive, comme à Ussel, la délégation était présente à ces rendez-vous incontournables permettant aux associations de se rencontrer, d'offrir une vitrine de leurs actions aux visiteurs, de donner envie de s'investir dans le bénévolat.



✓ Sensibilisation

La délégation met en œuvre des actions de sensibilisation « *Sensibiliser dès le plus jeune âge et à tout âge* » ayant pour objectifs de :

- Changer le regard, les mentalités, le comportement face au handicap,
- Corriger les idées reçues,
- Accepter et respecter la différence,
- Faire comme les autres, avec les autres,
- Développer le partenariat associatif, public ou privé.



III.1.f. Actions de communication

L'APF développe, depuis sa création, de nombreux supports d'information. À travers ses publications (magazines, revues, guides, livres, films), sites Internet, numéros verts, réseaux sociaux... elle apporte aux personnes en situation de handicap tout à la fois des informations médicales, sociales, économiques, juridiques, fiscales, pratiques et une écoute attentive à leurs problèmes, tout en favorisant les échanges et les prises de position.

✓ SUR LE PLAN LOCAL

► Rapport d'activité

Rédigé annuellement, il retrace l'action conduite par la délégation sur une année et présente le bilan financier. L'ensemble des activités et les comptes s'y rattachant sont à disposition à la délégation. Ce support de correspondance contribue à l'optimisation de la communication interne et externe.

► Communiqués de presse écrits et parlés, conférence de presse

L'APF Corrèze bénéficie d'une très bonne couverture médiatique grâce au précieux soutien des journaux et des radios locales. On peut noter que les manifestations, les événements, les positions et les revendications de l'APF sur l'année ont été largement repris.

► Campagne bénévole “Pourquoi pas vous”



En appui de l'axe « Consolider les forces vives de l'association », dans le cadre du projet associatif APF, la délégation a lancé une campagne de recrutement de bénévoles autour de 4 grandes missions :
accueil, accompagnement, développement, militantisme.

Affiches, dépliants, communiqués de presse, blog, ont été les supports de communication largement déployés sur le département courant du 1er trimestre.

► Blog APF Corrèze <http://apf19.blogs.apf.asso.fr>

En novembre 2011, la délégation a ouvert son blog grâce aux outils mis en place par l'APF Nationale qui a ainsi permis aux différentes structures APF de communiquer sur un support internet homogène. De plus la facilité de mise à jour des informations permet à toute personne ayant quelques notions d'informatique de l'alimenter. Bonne visite de notre blog et n'hésitez à nous laisser vos commentaires.



► Réseau social

La délégation s'est mise à la page avec “Facebook” !



✓ SUR LE PLAN NATIONAL

► Faire Face

Le magazine a fait peau neuve en septembre 2014. La nouvelle formule repose sur un abonnement bimestriel. Il est centré sur des sujets pratiques liés à la santé, aux droits, aux aides techniques et à la vie sociale afin d'accompagner au mieux ses lecteurs dans leur vie quotidienne.

► Bulletin d'Information des Parents (BIP) d'enfants en situation de handicap

Sous forme d'un 4 pages, sa parution trimestrielle peut être envoyé sous forme papier ou sous format électronique.

► Ensemble

Un bulletin pour informer les donateurs des actions et projets menés grâce à eux.

► Guide vacances et guide fiscal.

✓ ÉCOUTE, SOUTIEN, INFORMATIONS ET ORIENTATION PAR TELEPHONE



<http://www.paratetra.apf.asso.fr>



<http://sclerose-en-plaques.apf.asso.fr>



<http://www.imc.apf.asso.fr>



<http://www.moteurline.apf.asso.fr>



<http://www.ecoute-infos.apf.asso.fr>



<http://unikom.blogs.apf.asso.fr>

✓ PRINCIPAUX SITES ET BLOGS NATIONAUX (cf. annexe page 42)

III.1.g. Actions de partenariat/solidarité

✓ Participation à la semaine de la maladie d'Alzheimer en Corrèze

Du 21 au 26 septembre, dans le cadre de la semaine « REGARDS sur ALZHEIMER », la délégation s'est associée à plusieurs manifestations sous forme d'informations sur le handicap, sur l'aide aux aidants et aussi sur un atelier cuisine.

✓ City Raid Andros

À Ussel, le 19 mars, le rendez-vous était donné pour la 4^{ème} année consécutive à l'étape du City Raid Andros à Ussel. 240 enfants étaient invités à découvrir les démarches éco responsables mises en place dans la ville à travers un parcours citoyen grandeur nature.

À Brive, le 15 octobre, la ville accueillait, pour la première fois, le City Raid Andros. Pas moins de 258 jeunes, de 10 à 13 ans, venus d'écoles ou de collèges du secteur, ont participé à l'événement qui consistait à découvrir la ville à travers des lieux emblématiques mais aussi des défis. Des rencontres opportunes qui ont permis aux acteurs de l'APF d'échanger, de sensibiliser les jeunes au handicap au travers de jeux et questionnaires ludiques.

✓ Avec Géant Casino

Les 4 et 5 avril, un vide dressing solidaire a été organisé au profit de la délégation. 100 chèques shopping ont été offerts par les commerçants de la galerie marchande aux 100 premiers donateurs.

La générosité des clients n'a pas été à démontrer et a permis d'alimenter le vestiaire de la délégation en toutes sortes de vêtements.

✓ Avec les écoles/lycées/IFSI...

[...C'est le regard que l'on porte les uns sur les autres qui fera vraiment changer les choses...]

La délégation fait des interventions d'informations et de sensibilisation sur le handicap.

Elle accueille, tout au long de l'année, des stagiaires de cursus différents dont certains conduisent des projets dans le cadre de leurs études.

2014
12 stagiaires
778 H de stages

En voici quelques illustration :

☞ Lycée Danton

◆ Dans le cadre de ses études en 1^{ère} année BTS SP3S, Marion a organisé une soirée « Tapas en chansons » au profit des adhérents en partenariat avec la ville de Brive, la chorale du Petit Déjeuner du secours catholique, Vanessa chanteuse, et Cathy chante France Gall.

Avec le soutien précieux des bénévoles qui n'ont pas oublié de mettre « la main à la pâte ».



◆ Des élèves de classe terminale ont accompagné un groupe de 25 adhérents à Voutezac pour découvrir le Kiwai, un fruit originaire d'Asie.

Visite du laboratoire, de l'exploitation, découverte de nouveaux produits et dégustation pour ponctuer la journée !

☛ *Lycée Bahuet*

Cléa en terminale SPVL a proposé aux enfants un atelier maquillage et initiation au cirque dans le cadre de la journée Handidon à Brive.



☛ *Institut de Formation de Soins Infirmiers (IFSI Tulle)*

Annuellement la délégation reçoit dans ses locaux une cinquantaine d'étudiants pour une journée d'information, de témoignages de personnes en situation de handicap, d'échanges sur leur vécu au quotidien et une mise en situation des étudiants avec un parcours en fauteuil et un parcours à l'aveugle.

III.1.h. Convention 2012-2014 avec le Conseil Départemental de la Corrèze

✓ Avec le Conseil Départemental de la Corrèze (ex Conseil Général), un fort partenariat est instauré depuis 1994.

En 2012, pour une durée de 3 ans, une convention d'objectifs et de moyens a été signée.

En cohérence avec le Schéma Départemental de l'Autonomie de la Corrèze, les acteurs au sens large du handicap, des personnes âgées et des personnes malades souhaitent mutualiser leurs expériences dans le domaine d'aide aux aidants pour une meilleure proximité, une réponse adaptée, des solutions humaines dans les respects de chacun.

Les élus du Conseil APF de Département et les salariés de la délégation sont pleinement impliqués avec les élus et les services du Conseil Départemental pour que des liens encore plus étroits se tissent petit à petit. Le projet associatif APF « *Bouger les lignes ! pour une société inclusive* » et le nouveau schéma départemental pour l'Autonomie 2012-2016 du Conseil Départemental ont des points de convergence.

Cette collaboration est riche car elle permet à chacun de se repositionner autour de la question de la place de la personne en situation de handicap en Corrèze.

En 2014, au regard de la convention pluriannuelle, le Conseil Départemental a confié à la délégation la mission d'animation du Comité de Pilotage départemental d'aide aux aidants. (Cf. Action départementale aide aux aidants, sous chapitre 111.3 - page)

Être aidant aujourd'hui, c'est ... et c'est aussi ...

Accompagner quotidiennement un proche,
Rompre un certain **I**solement,
Donner du temps à l'autre,
Accepter de se faire **A**ider,
Ne pas culpabiliser en s'autorisant à souffler,
Trouver du **T**emps pour soi.

III.2.- L' ACTION POLITIQUE

L'action politique est conduite par le conseil APF de département. Dans une dynamique collective et militante, les élus du conseil s'attachent au développement d'une logique participative de proximité. Ainsi, le département est divisé en trois territoires pour assurer un véritable maillage, chacun d'entre eux représenté et animé par des correspondants locaux.

III.2.a. Actions de réflexion et de développement

✓ Les élections municipales 2014

A l'occasion d'une conférence de presse, les membres du conseil APF de département ont interpellé les candidats pour une politique inclusive.

Ils les ont invités à prendre le problème de l'accessibilité à bras-le-corps. « ... C'est grâce à nos futurs élus, à leur participation et à leur volonté d'agir que nos communes pourront s'enorgueillir demain, d'être accessibles aux personnes les plus fragilisées par le handicap ou par l'âge, mais aussi pour les parents avec une poussette ... ». Et les maires ont un rôle indéniable à jouer pour inciter leurs administrés à agir : commerces, cabinets médicaux et para-médicaux... .

Des témoignages d'adhérents sont venus appuyer ce casse-tête quotidien.

✓ Les états régionaux de l'inclusion en Limousin

L' APF organise des états régionaux de l'inclusion partout en France depuis 2012.

En organisant les États régionaux de l'inclusion, l'APF fait un pas de plus vers la mise en œuvre effective de l'inclusion dans tous les domaines de la vie. Elle a l'ambition de faire progresser concrètement l'inclusion, sur le terrain, en dressant un état des lieux annuel de l'avancement de la société inclusive dans chaque région. Cet état des lieux s'appuiera sur le degré de participation sociale des personnes en situation de handicap et de leur famille dans les différents domaines de la vie quotidienne. Mais aussi, sur l'identification des freins, leviers et résultats à atteindre d'une année sur l'autre.



Une façon de faire progresser sur le territoire, concrètement, avec tous les acteurs concernés, la société inclusive que défend l'association.

Ceux du Limousin ont eu lieu le 27 mai à Limoges. Étaient réunis des acteurs de la société civile, élus, institutionnels, entreprises et service, associations. Au-delà de ce public, des personnes qui par leur activité professionnelle ou bénévole souhaitent contribuer à la construction d'une société ouverte à tous.

La journée s'est déroulée autour de tables rondes suivies d'échanges avec la salle.

Marcel Groche, consultant a assuré le fil rouge autour de 4 thèmes :

- « Mobilité et liberté d'aller et venir »,
- « Ecole, formation et emploi »,
- « Culture et vie sociale »,
- « Les facilitateurs ».

Des exemples d'initiatives dans les domaines de l'emploi, de scolarité et du sport sont venus illustrer la progression de l'inclusion dans différents territoires de la région tout en permettant de percevoir concrètement ce qui peut être entrepris pour faire progresser la société inclusive dans la région limousin.

15 acteurs de la délégation corrézienne ont participé à cette rencontre.

✓ L'Assemblée départementale (12/12/2014)

Le choix du lieu pour 2014 s'est porté au Village Séjour Accompagné (VSA) à Allasac. Un magnifique centre d'accueil créé par l'Association des Familles d'Enfants Handicapés de la Poste et d'Orange, conçu et équipé pour les personnes en situation de handicap (tout handicap confondu) pour des vacances familiales.

Plus de 90 personnes (adhérents, salariés, bénévoles, élus locaux et départementaux, directeurs ou responsables d'institutions, de partenaires associatifs...) étaient réunies dans cette structure qui est un bel exemple de l'inclusion autour de 2 thèmes :

Les aidants familiaux et l'accessibilité ;

Les aidants familiaux est un thème qui tient à cœur l'APF. Un groupe de travail a été créé au sein de l'APF nationale en 2011 avec pour mission de renforcer les revendications pour une politique publique en faveur des aidants familiaux. L'APF demande la reconnaissance spécifique de nouveaux droits : aides financières, droits sociaux, formations, accès à des dispositifs de répit et/ou de soutien.

Le schéma départemental de l'autonomie 2012-2016 co-animé par le Conseil départemental de la Corrèze et l'Agence Régionale de la Santé a inscrit une action en faveur des aidants « offrir des solutions d'aide et de répit aux aidants non professionnels ».

La délégation APF Corrèze a été missionnée début 2014 pour assurer l'animation du Comité de Pilotage et le Comité Technique de l'action départementale Aide aux Aidants. (Cf. page 30).

La délégation propose depuis 2013 l'atelier d'expressions créatrices « Entre d'eux » en soutien des aidants familiaux. (Cf. page 32).

Les témoignages et paroles d'aidants ont relaté leur vie au quotidien qui prouve ô combien il est urgent de prendre en compte la charge de l'aide de l'aidant en mettant en place les mesures nécessaires.



L'accessibilité : Tout le 1^{er} semestre, l'APF s'est mobilisé en appelant à signer la pétition « *N'écoutez pas les lobbys* » ainsi que par des actions nationales et régionales. Il est demandé aux parlementaires à refuser de ratifier en l'état l'ordonnance présenté au conseil des ministres en septembre.



Un diaporama a présenté les principes de l'accessibilité, les étapes impératives, l'ordonnance du 26 septembre sur les Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée). L'Agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement pour tous les ERP (Etablissements Recevant du Public) de réaliser des travaux déterminés (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Ce dernier doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la mairie.

Le traditionnel « verre de l'amitié » a clos ce temps fort démocratique et participatif.

✓ Collectif corrézien « Pour une société ouverte à tous »

Initié par le conseil départemental de l'APF Corrèze en 2013, la constitution du collectif corrézien dénommé « Pour une société ouverte à tous » repose sur la volonté de renforcer une dynamique départementale force de proposition autour de la loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation sociale des personnes handicapées ».

En affirmation des engagements respectifs et solidaires, les actions concertées permettront de créer, dans une approche inclusive, de nouvelles impulsions sur les différentes thématiques et ainsi permettre aux personnes en situation de handicap de ne pas être de simples spectateurs mais des garants légitimes de l'application de la loi.

Plus de 15 associations ou institutions ont manifesté leur adhésion.

L'année 2014 n'a pas permis d'approfondir les axes de travail dégagés (accessibilité, inclusion, débats publics territoriaux ARS...). Ce collectif sera réactivé dès 2015.

✓ Rencontre conseils départementaux/régionaux avec le conseil d'administration

Ce temps a pour objet, à la fois de maintenir des temps d'échanges indispensables sur les préoccupations et les projets locaux entre élus départementaux, régionaux et nationaux, et dans le même temps, de proposer et d'aborder des thèmes nationaux communs sur tous les territoires.

En 2014, la priorité a été donnée à l'appropriation et la co-construction de la 2^{ème} étape de la démarche d'évolution des délégations qui consiste à redessiner leur présence, leur organisation, leurs missions essentielles.

III.2.b. Actions de revendication



L'APF a organisé un grand rassemblement pour l'accessibilité le 13 mai place de la République à Paris. Les 100 représentants APF venus de toute la France ont pris la parole pour exprimer leur colère et leur refus d'attendre jusqu'à 10 ans de plus pour une France accessible !

Afin de permettre à toutes les personnes ne pouvant être présentes de suivre l'événement en direct, un dispositif de retransmission sur Internet avait été mis en place. Ainsi, les internautes pouvaient suivre et commenter en direct l'intégralité des interventions des représentants APF.



L'APF a reçu de nombreux soutiens d'illustrateurs engagés pour l'accessibilité !
Merci à Klaire, Baudry, Cabu, Cled'12 aux autres illustrateurs



Pour amplifier la portée de cet événement, ce même jour, à Limoges, comme dans de nombreuses villes en France, un rassemblement a été organisé devant la préfecture. Plus de 30 adhérents de la Corrèze se sont rendus sur place en autocar adapté.

III.2.c. Actions de représentation

Dans une démarche toujours plus participative et démocratique, les adhérents prennent une part active dans la vie de l'association et investissent des espaces de débats et de délibération. Le Conseil de Départemental est un pivot politique de l'APF à l'échelon départemental et régional. Il siège dans diverses instances où sont prises des décisions ou des orientations, notamment au sein de :

- L' Agence Régional de la Santé (A.R.S.) :
 - ✓ la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Limousin, (C.R.S.A.),Le Conseil départemental
- Du Conseil départemental de la Corrèze
 - ✓ la Maison Départementale des Personnes handicapées (M.D.P.H.) :
 - ✓ la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.),
 - ✓ la Commission Exécutive,
 - ✓ du Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (C.D.C.P.H.),
 - ✓ du Conseil d'orientation stratégique,
- Des Commissions de Coordination de l'Autonomie (CCA)
- Des Instances de Coordination de l'Autonomie (I.C.A.),
- Du Comité préfectoral local d'usagers dans le dispositif « Qualipref »,
- De la Commission préfectorale de retrait d'agrément d'accueil familial,
- De la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, (C.C.D.S.A), des Sous Commissions départementales,
- Des Commissions Communales d'Accessibilité (C.C.A.) et Commissions Intercommunales d'Accessibilité (C.I.A.),
- De la Commission Départementale de l'Action touristique de la Corrèze,
- De la Sous commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives,
- Des Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.),
- de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité, de la Prise En Charge (CRUQPEC) aux Centres hospitaliers de Brive et Ussel, à la Clinique St Germain à Brive.
- de l'antenne Corrèze du Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) Limousin,
- des Conseils d'Administration :
 - de l'UDAF,
 - de l'ADAPAC,
 - de l'EHPAD de Mansac,
 - du Collectif Inter Associatif Sur la Santé (CISS) Limousin
 - du Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour les Handicaps et les Inadaptations en Limousin (C.R.E.A.H.I.L.),
 - de l'Association Le Fil des Aidants,
- du Comité d'Entente Limousin,
- Du Conseil APF de région Limousin.
- ...

En outre, les élus du Conseil de Département participent aux assemblées générales et réunions de diverses institutions.

III.2.d. Coopération / Expertise

En appui de l'expertise APF, la démarche partenariale établie dans une logique de débat et de consensus, vise à susciter, permettre, valoriser, développer des projets locaux adaptés aux attentes et besoins de proximité repérés.

- Avec le Conseil Départemental de la Corrèze,

► *Implication :*

- *Schéma départemental de l'autonomie 2012-2016 et comité de suivi,*
- *Schémas départementaux des transports et de l'accessibilité,*
- *Conseil d'orientation stratégique,*
- *Commissions de coordination de l'autonomie (CCA),*
- *Instances de coordination de l'autonomie (ICA),*
- *Animation du Comité de pilotage départemental « Aide aux aidants »*
- *Appel à projets plateformes de services médico-sociaux en faveur d'élèves en situation de handicap scolarisés en Corrèze et en faveur des personnes adultes en perte d'Autonomie en Corrèze.*

- Avec les Parlementaires,
- Avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS),
- Avec la Préfecture,
- Avec la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.),
- Avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.),
- Avec les Mairies, les Agglomérations,
- Avec les Organismes sociaux (CPAM, MSA),
- Avec les Associations, les Institutions,
- Avec les Entreprises,
- ...

*Sur l'année 2014
participation à 190 réunions extérieures*

III.3. – ACTION DEPARTEMENTALE « AIDE AUX AIDANTS »

Le Schéma Départemental de l'Autonomie 2012-2016 co-animé par le Conseil Général de la Corrèze et l'ARS a inscrit une action en faveur des aidants : « offrir des solutions d'aide et de répit aux aidants non professionnels »

Le Conseil d'Orientation Stratégique (COS), dans sa séance du 10 juillet 2013, a validé les travaux des Commissions de Coordination pour l'Autonomie (CCA) relatifs à l'action d'aide aux aidants : « Travailler sur la base d'un groupe de travail départemental. Mettre en place un Comité de pilotage départemental pour l'évaluation des besoins, le recensement de l'existant et le développement d'actions de communication. »

Le Comité de Pilotage Départemental (COPIL) d'aide aux aidants est composé des financeurs (ARS, CG, CARSAT, MSA). Son animation est confiée à la délégation départementale de l'Association des Paralysés de France (APF).

Le Comité technique (COTECH) - groupe départemental initial d'aide aux aidants - est constitué des différents acteurs institutionnels et associatifs de l'autonomie de la Corrèze.



OBJECTIFS DU COPIL

- Réaliser un diagnostic des besoins et des actions à mettre en place en faveur des aidants de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de personnes malades (prenant en compte plus largement le couple Aidé/Aidant).
- Repérer les besoins satisfaits et non satisfaits des aidés/aidants en matière de formation, d'accompagnement, de répit, etc.
- Favoriser la fluidité de l'information et de la communication entre tous les acteurs de l'Aide aux aidants, du médecin de famille au groupe de parole, par exemple.

MISSIONS DU COPIL

- Déterminer les actions à mettre en œuvre et les orientations des groupes de travail.
- S'appuyer sur le réseau interinstitutionnel de l'Autonomie (PAERPA, MAIA, etc.) et sur le Comité technique. Il valide les propositions du COTECH.
- Être force de propositions.
- Rendre compte de ses travaux aux Commissions de Coordination pour l'Autonomie et au Conseil d'Orientation Stratégique.
- Se réunit autant de fois que nécessaire.

ROLE DU COTECH

- Contribuer au diagnostic des « besoins et actions en faveur des aidés/aidants ».
- Déterminer les objectifs opérationnels en fonction des besoins repérés et analysés des aidants.
- Mutualiser, valoriser et faire perdurer les expériences et les compétences de terrain.

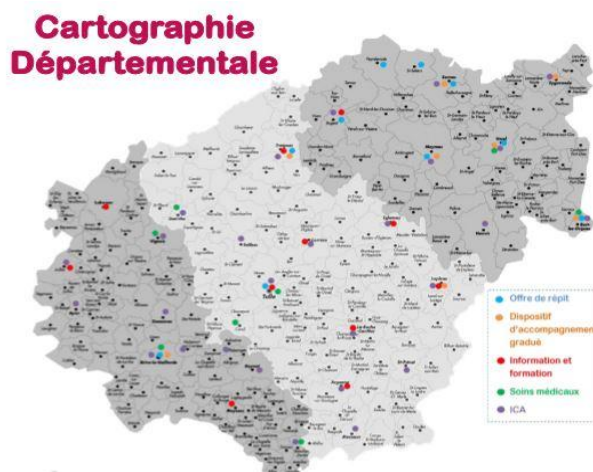
REALISATIONS 2014/2015

- **Réactivation** du retour des « fiches actions » diffusées sur tout le réseau fin 2013.
- **L'exploitation** de ces fiches a permis de réaliser une visualisation cartographiée nécessaire pour la valorisation et le déploiement du dispositif.

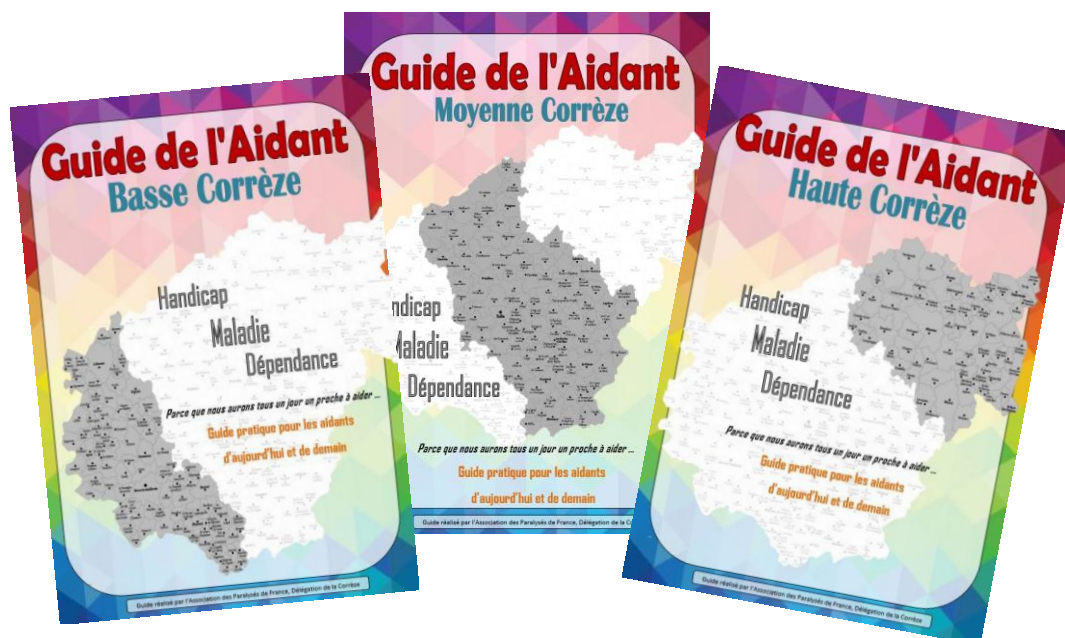


- **Cartographie** des actions d'aide aux aidants recensées en Corrèze faisant apparaître l'existant et les zones dites vides.

La visualisation a conduit à un projet de création d'un annuaire de données utilisables par tous les aidants et les aidés du département quelle que soit l'origine de leur problématique.



- **Réalisation** de trois guides des aidants (un par arrondissement) qui recensent, sur l'ensemble du département, les actions concrètes en faveur des aidants de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de personnes malades (prenant en compte plus largement le couple Aidé/Aidant).



- **Mise en oeuvre** de la création d'une page "Aidants" sur le site du Conseil Départemental de la Corrèze (en cours).

III.4. GROUPES INITIATIVES LOCAUX (G.I.L.)

Ils sont labellisés par le conseil départemental. Ils répondent à des réflexions, des actions spécifiques, des problématiques exprimés par les adhérents au niveau départemental.

III.4.a. La mission APF - Sclérose en Plaques (SEP)

Le groupe APF SEP Corrèze a été créé en octobre 2001 à la demande des adhérents concernés par la Sclérose en Plaques. En 2007, Daniel Lajugie a été désigné référent SEP, soutenu par Marie-Françoise Eyrolle depuis 2012

À ces titres, ils informent, orientent et font le lien entre les différents acteurs pour toutes les questions et les activités concernant la SEP.

Le groupe s'engage à respecter le principe de confidentialité afin de favoriser un climat de confiance propice à la libre circulation de la parole. Il définit les objectifs des rencontres et fait le choix des thèmes abordés.

Rencontres mensuelles

- 12 participants en moyenne au profil différent (malades, conjoints, parents, enfants, frères, sœurs...),
- Groupe ouvert à toutes nouvelles personnes concernées.
- Réunions annoncées par voie de presse.

III.4.b. Soutien Aidants familiaux – Atelier « Entre d'eux »



Dans un temps propice à la découverte, au ressourcement et à la détente cet atelier est à la fois une aventure d'expressions plastiques et intérieures, une possibilité d'expérimenter et libérer son propre univers, et stimuler son imaginaire

Il offre aux aidants de personnes en situation de handicap un temps de soutien et de répit. Il permet de prendre de la distance, de décentrer les préoccupations du moment.

Cet atelier est accessible à tous sans pré-requis artistique. Chacun peut « entrer en matière », pratiquer, développer ses propres possibilités d'expressions et s'exprimer à son rythme dans une autre forme de langage que la parole.

Ces moments permettent de favoriser le lien social et une reconnaissance de ses propres valeurs, et surtout, de donner à chacun un temps de ressourcement, de confiance en soi et d'échange.

Pour le plaisir de l'aventure créatrice

III.5 - ACCESSIBILITE

Daniel Dumas, Représentant suppléant du conseil APF de département, assure la mission de référent.

- Jean Claude Pestourie, arrivé à l'APF en 2014, l'assiste dans cette mission,
- Michèle Reynard et Pierrette Fromentin, Lucien Vacher, pour le secteur de la Haute Corrèze,
- Noël Vezine pour le secteur de Tulle,
- Daniel Lajugie pour le secteur d'Objat – Juillac.



Ainsi, grâce à toutes ces personnes bénévoles, la mission accessibilité est présente sur toute la Corrèze.

L'accessibilité relève de l'aménagement et du développement durables.

Garantir un environnement des déplacements, des logements et services accessibles, à tous, est indispensable pour construire une société qui accueille tous les citoyens qu'ils soient valides ou en situation de handicap quel que soit ce handicap.

Aller et venir, avoir le choix de son école, son emploi, son logement, ses commerçants, ses loisirs, ses vacances sont des droits fondamentaux.

La loi du 11 février 2005 impose une obligation de coordination des politiques d'accessibilité afin que l'ensemble de la chaîne de déplacement qui comprend la voirie, les bâtiments, les espaces publics, les moyens de transport soit rendu accessible dans sa totalité.

Ainsi, chaque commune devait élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie avant le 23/12/2009. Chaque commune et chaque commerçant devaient également élaborer un diagnostic d'accessibilité pour les établissements recevant du public avant le 1/01/2011.

Voyant les retards pris par les communes et les particuliers pour la réalisation des travaux d'accessibilité et l'impossibilité de respecter le délai du 1^{er} janvier 2015 prévu par la loi du 11 février 2005, le gouvernement a publié l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui introduit la notion d'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP).

Il s'agit d'un nouveau délai de 3, 6 ou 9 ans (3 ans le plus souvent) accordé à ceux qui n'ont pas respecté le délai du 1^{er} janvier 2015.

Toutefois, ce délai n'est accordé qu'après examen de la demande par la sous commission départementale d'accessibilité qui étudie l'échelonnement et le plan de financement proposés.

Au vu du nombre de demandes déposées auprès de la Direction Départementale des Territoires, il semblerait que l'ordonnance du 26 septembre 2014 ait constitué un déclic.

**ACCÉDER,
C'EST EXISTER !**

Nous attendons donc une avancée massive, irréversible et visible dans l'environnement immédiat : commerces de proximité, cabinet médicaux et para-médicaux... mais aussi pour les démarches, les déplacements, la scolarisation des enfants et bien sûr pour tout type de handicap.

Nous devons convaincre tous les acteurs que l'accessibilité n'est pas une charge mais un investissement dans une société qui avance en âge.

III.5.a. Les missions

- Représenter les personnes en situation de handicap au sein des instances concernées : commissions et sous commissions départementales, d'arrondissements, communales, intercommunales et veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires.
- Conseiller les professionnels de la construction, du tourisme, les particuliers en mettant en évidence les petits problèmes qui gâchent la vie des personnes en situation de handicap et qui ne sont pas prévus par les textes.
- Collaborer avec les services instructeurs de permis de construire,
- Éventuellement faire évoluer la réglementation afin de prendre en considération l'usage.
- Participer aux actions d'information, de sensibilisation.

III.5.b. Les activités

✓ Conseils/expertise :

- Communes pour la voirie et les établissements recevant du public,
- Hôtels,
- Gîtes ruraux,
- Centres de tourisme,
- Hébergements individuels de vacances,
- Logement.

✓ Participation aux réunions :

- de la Commission Consultative « Les Personnes Handicapées dans la Ville » dans le cadre de la politique de la ville de Brive,
- de présentation des Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PMAVE)
- de présentation du diagnostic de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public,
- d'attribution des places de parking réservées aux personnes en situation de handicap

✓ Travail de partenariat avec la Direction Départementale des Territoires, des élus municipaux, des services techniques concernant les travaux de voirie et le stationnement dans les villes et communes,

✓ Relations avec les administrations et tous les organismes œuvrant dans des demandes où l'accessibilité doit être prise en compte ; enceintes sportives, tourisme.

✓ Commissions et sous-commissions consultatives de Sécurité et d'Accessibilité

Participation aux réunions :

- Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité
- Sous Commission Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité
- Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité,
- Commission Intercommunale d'Accessibilité,

Visites :

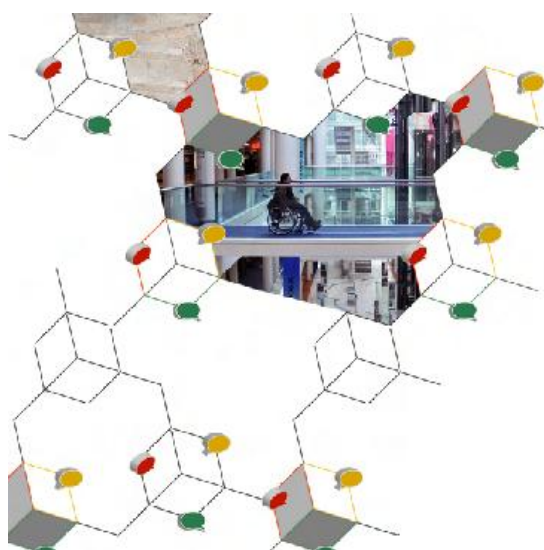
- Établissements Recevant du Public, enceintes sportives, hôtels...

✓ Avec les services de la délégation

- Information, formation, conseils.

*Les actions précitées dans le domaine de l'accessibilité
représentent sur l'année*

- *environ 1400 heures de bénévolat,*
- *plus de 5000 Km parcourus, sur l'ensemble du département.*



En 2014

- *Participation à près de 60 commissions
ou sous-commissions dédiées à l'accessibilité.*

IV – RAPPORT FINANCIER

Comme l'ensemble des délégations et établissements, les comptes de la délégation sont supervisés régulièrement par le responsable régional administratif et financier du service interne de contrôle de gestion de l'APF. Ils sont ensuite présentés au Conseil d'Administration pour validation et consolidation.

Les comptes de l'association sont contrôlés par le cabinet Foucat & Associés, commissaire aux comptes.

L'APF est membre depuis 1988 du comité de la Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public (dit « comité de la charte du don en confiance »).



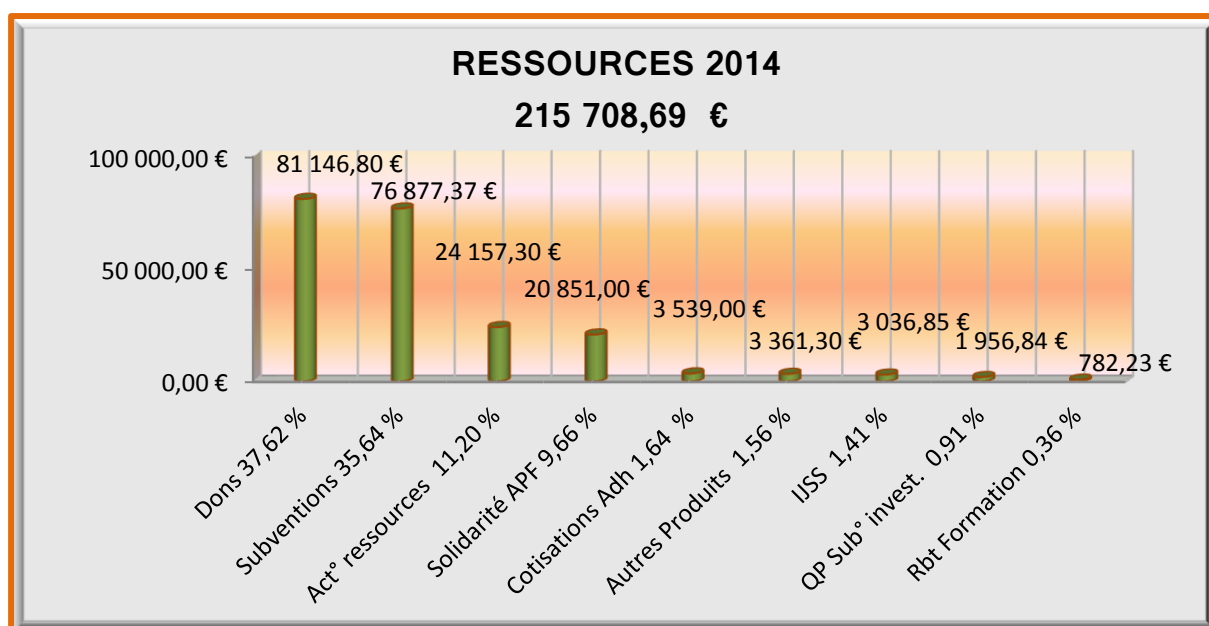
L'APF accepte de se soumettre volontairement, chaque année, aux vérifications de cet organisme qui portent sur le respect des engagements de transparence souscrits.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945 et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-emploi, Jeunesse et sports...), l'APF rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'intérieur.

La diminution rapide et significative des ressources (dons, legs...) a conduit le conseil d'administration de l'association à adopté un plan d'orientations pour le financement du projet APF sur la période 2014-2016. Le secteur des délégations, placé au cœur de l'association, est particulièrement concerné. C'est pourquoi, afin d'assurer l'avenir du mouvement, une démarche d'évolution des délégations est engagée. Elle vise à garantir la pérennité des actions associatives et du lien social qui sont incontournables pour nos adhérents et plus largement indispensables pour nombre de concitoyens.

IV.1 – ORIGINE DES RESSOURCES

Les ressources de la délégation APF Corrèze proviennent de différentes sources :



☑ **Les dons**

Ils sont principalement issus de la générosité du public. Les appels à dons se font par voie de courriers types (mailing) diffusés sur l'ensemble du département.

Il peut s'agir, aussi, de dons spontanés d'entreprises, de quêtes, de dons sur les adhésions.

Les donateurs jouent un rôle fondamental, les fonds collectés constituent une ressource essentielle qui sert directement à soutenir les actions et activités conduites sur le département. Ils permettent de développer les missions au plus près des demandes des personnes en situation de handicap moteur et leur famille sur le département (accueil, informations, représentation, défense, animation de la vie associative...). La Corrèze subit également une baisse régulière des dons.

☑ **Les subventions**

Elles proviennent essentiellement du Conseil Départemental de la Corrèze, des Mairies, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), et de façon plus ponctuelle d'autres organismes sur projet.

☑ **Les cotisations des adhérents**

Le fichier actif de la délégation compte 202 adhérents.

The image shows a form titled "Bulletin d'adhésion" for APF. It includes fields for name, address, and contact information. There are several checkboxes for membership options: "Adhérer pour 1 an à l'APF" (€24), "Adhérer à l'APF et m'abonner" (€47), and "Faire face mon soutien à l'APF" (€10). A "TOTAL de mon règlement" field is at the bottom. A red box on the right says "Vous avez oublié ? Appelez le 05 45 11 11 11".

Les adhérents de l'APF sont des personnes en situation de handicap, parents ou amis, sympathisants qui souhaitent être force et acteurs du combat de l'APF, et avoir la possibilité de participer à la vie associative. Ils constituent la force de l'association pour prendre en compte la parole des personnes en situation de handicap et de leur famille.

☑ **Les legs**

Reconnue d'utilité publique, l'APF bénéficie d'une exonération totale des droits de succession. Ainsi, l'intégralité des biens légués est disponible pour mener des projets à long terme en faveur des enfants et adultes en situation de handicap moteur.

Une brochure gratuite d'information sur les legs, les donations et les assurances-vie est éditée par le siège et adressée sous pli confidentiel sur simple demande.

The image shows a form titled "Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie". It includes fields for name, address, and contact information. A checkbox asks if the user wants to receive the brochure. A red box on the left says "Contactez-nous : un commentaire, ou vous désirez en savoir plus sur les successions?".

☑ **Les actions ressources**

Elles sont organisées par la délégation. Tout en revêtant un aspect festif et convivial, elles permettent de développer des ressources pour poursuivre et renforcer l'action conduite en faveur des personnes en situation de handicap. Des exemples : fête du sourire, vestiaire, bric à brac, vide greniers, stands, pliage cadeaux dans les galeries marchandes...

Une nouvelle action ressources « Handidon » a vu le jour en 2014. Son objectif étant bien de développer des actions de proximité.

☑ **Les ristournes**

- sur les abonnements à la revue mensuelle des personnes handicapées « Faire Face »,
- sur les ventes par correspondance, par le biais de catalogues diffusés par le siège.

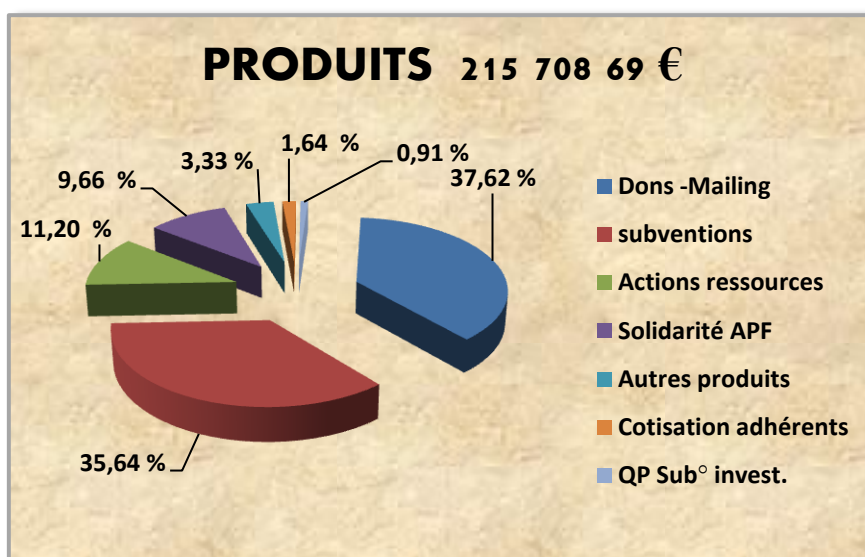
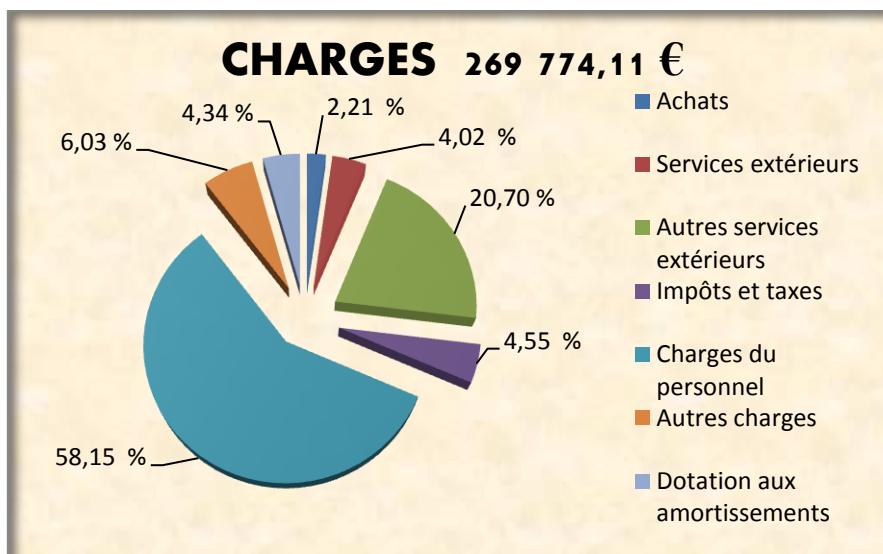
IV.2 – COMPTE DE RESULTATS 2014

| CHARGES | | |
|----------------------|---|---------------------|
| COMPTES | INTITULE DES COMPTES | MONTANT |
| 60 | Achats | 5 931,05 € |
| 606 | Achats non stockés | 5 120,00 € |
| 607 | Achats de marchandises | 811,05 € |
| 61 | Services extérieurs | 10 847,87 € |
| 613 | Locations diverses | 5 248,53 € |
| 615 | Entretien et réparations | 3 822,87 € |
| 616 | Assurances | 1 431,18 € |
| 618 | Documentation - Cotisations | 345,29 € |
| 62 | Autres services extérieurs | 55 883,69 € |
| 621 | Personnel hors APF | 1 352,35 € |
| 622 | Honoraires - collecte de fonds - frais d'actes | 1 620,00 € |
| 623 | Information, publication, relations publiques - Brochures, dépliants, catalogues - Publications mailing | 17 534,08 € |
| 624 | Transports d'usagers | 410,00 € |
| 625 | Déplacements, missions et réceptions | 13 149,40 € |
| 626 | Frais de télécommunications et postaux - Téléphone, liaisons informatiques - Affranchissement, envoi en nombre - Routage mailing | 15 437,31 € |
| 628 | Autres prestations de service - Traitement des fichiers et informatique à l'extérieur - Prestations de service | 6 380,55 € |
| 63 | Impôts et taxes et versements assimilés | 12 271,06 € |
| 64 | Charges du personnel | 156 880,60 € |
| 641 | Rémunération du personnel | 114 152,68 € |
| 645 | Charges URSSAF - ASSEDIC - PREVOYANCE | 37 770,99 € |
| 647 | Autres charges sociales | 1 757,39 € |
| 648 | Indemnités volontaires service civique | 424,54 € |
| 648 | Formation | 2 775,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 15 542,41 € |
| 655 | Frais de siège national | 15 540,00 € |
| 658 | Autres charges | 2,41 € |
| 66 | Charges financières | 429,71 € |
| 661 | Intérêts des emprunts | 429,71 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 290,00 € |
| 68 | Dotations aux amortissements, | 11 697,72 € |
| 681 | Dotation aux amortissements | 11 697,72 € |
| TOTAL CHARGES | | 269 774,11 € |

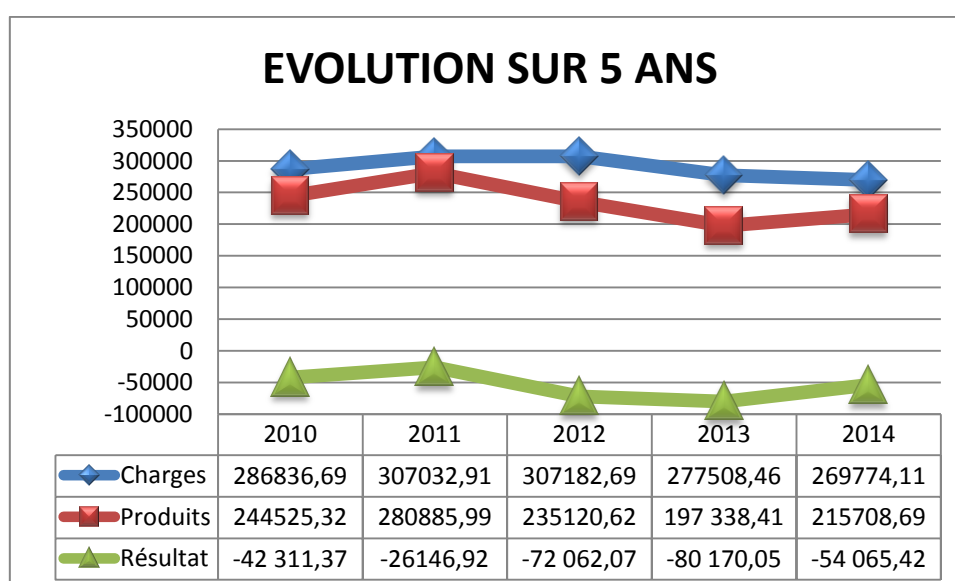
| PRODUITS | | |
|-----------------|---|---------------------|
| COMPTES | INTITULE DES COMPTES | MONTANT |
| 70 | Ventes de produits fabriqués, Prestations de services, marchandises, | 17 276,24 € |
| 707 | Vente de marchandises | 1 063,95 € |
| 708 | Produits des activités annexes | 16 212,29 € |
| | - Location | |
| | - Produits de publicité | |
| | - Souscription | |
| | - Manifestations diverses | |
| | - Sorties | |
| | - Mise à disposition personnel | |
| 74 | Subventions | 97 728,37 € |
| 741 | Subvention du Conseil Général | 66 000,00 € |
| | Subventions des communes | 4 922,24 € |
| | Subvention organismes sociaux | 3 200,00 € |
| | Subventions d'autres association | 581,23 € |
| | Aides à l'emploi | 2 173,90 € |
| | Contribution solidarité APF nationale | 20 851,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 98 747,34 € |
| 754 | Remboursement formation professionnelle | 782,23 € |
| 754 | Indemnités journalières | 3 036,85 € |
| 756 | Adhésions | 3 539,00 € |
| 758 | Mailing | 79 613,00 € |
| 758 | Dons | 1 533,80 € |
| 758 | Vente de textile | 10 238,92 € |
| 758 | Autres produits | 3,54 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 1 956,84 € |
| 777 | Quote-part subv. d'investissement au résultat | 1 956,84 € |
| | TOTAL PRODUITS | 215 708,79 € |

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 | - 54 065,32 € |
|------------------------------------|----------------------|

La situation financière de la délégation est illustrée par les graphiques ci-dessous.



▼ L'exercice 2014 présente un déficit de 54 065.42 €. ▼



V – CONCLUSION «Une société pour tous ! »

PAS D'ACCESSIBILITE, PAS DE SOCIETE !

Accessibilité, droits des personnes, logement, emploi, un grand nombre de domaines n'est pas suffisamment pris en compte par les pouvoirs publics et privés.

Notre liberté, et particulièrement celle d'aller et venir, est mise en cause quand cela concerne nos déplacements vers les différents services locaux, administrations, commerces, équipements culturels et de loisirs, etc.

Nous ne pouvons pas accepter de « passer » par la porte de derrière (la seule accessible) parce que l'entrée principale barre le passage d'une simple marche. Il faut repenser la société. C'est un défi pas un problème d'argent. Le vivre ensemble passe par la même porte !

Nous ne pouvons pas accepter de nous voir refuser des emplois au motif de l'accessibilité, ni de l'expérience professionnelle que l'on ne nous a jamais proposée.

Nous ne pouvons pas accepter de subir l'inaccessibilité des logements. Bonjour les rez-de-chaussée, adieu les étages !

Les lois sont les mêmes pour tous. Il en va de même pour les droits. Il s'agit de partager l'espace pas de le hiérarchiser !

Si les libertés des personnes en situation de handicap sont parfois aménagées, cela ne doit pas être au prix d'aménagements discriminatoires, ni d'aménagements en parallèle, mais d'aménagements supplémentaires. Ce supplément-là, c'est un supplément d'âme.

PRINCIPAUX SITES ET BLOGS NATIONAUX



Le site de l'APF

Portail de l'association des Paralysés de France



www.apf.asso.fr

Réseau Nouvelles Technologies



<http://rnt.over-blog.com>

Le Blog politique de l'APF



www.reflexe-handicap.org

Le Plaidoyer de l'APF



<http://plaidoyer.blogs.apf.asso.fr>

Service juridique droits des personnes et des familles de l'APF



<http://vos-droits.apf.asso.fr>

Communiqués et dossiers de presse de l'APF



<http://presse.blogs.apf.asso.fr>

Réglementation en matière d'accessibilité



<http://reglementationsaccessibilite.blogs.apf.asso.fr>

L'actualité de l'Accessibilité universelle



<http://accessibilite-universelle.apf.asso.fr>

Le Blog des parents d'enfants en situation de handicap



<http://interparents.blogs.apf.asso.fr>

Le Blog des jeunes de l'APF



<http://jeune.apf.asso.fr>

Le Blog des Cordées



<http://lescordees.blogs.apf.asso.fr>

Le blog du magazine "Faire Face"



Être bénévole en délégation



COUPURES DE PRESSE

Municipales 2014

ACCESSIBILITÉ ■ L'Association des paralysés de France interpelle les candidats pour une politique « inclusive »

Les handicapés sont aussi des électeurs

À l'occasion du scrutin municipal, l'Association des paralysés de France invite les candidats à s'engager en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées.



APPEL. Daniel Lougicé, Daniel Dumas et Jean-Claude Pestourie, responsables « accessibilités » au sein de l'APF. Ils invitent les candidats aux municipales à se saisir de la question, à la fois dans cette campagne mais surtout au cours de l'exercice de leurs futures responsabilités. PHOTO CHRISTELLE BOUVIER

Jean-Paul Cohade
jean-paul.cohade@apf-france.com

« Ça fait déjà quarante ans qu'on attend, on ne va patienter encore dix ans... L'Association des paralysés de France (APF) n'apprécie guère la décision récente du gouvernement de reporter de 3 à 9 ans l'obligation d'accessibilité pour les établissements recevant du public (notre édition du 27 février). À l'origine, la loi de 2005 exigeait que transports, voirie et autres commerces devaient être aux normes au plus tard le 1^{er} janvier 2015. « Normalement, en France, quand on ne respecte pas la loi, on est puni. Mais pour l'état et les institutions, on trouve un alibi... Dans un pays qui a "égalité" dans sa devise, c'est dommage », remarque, amer, Daniel Dumas, responsable départemental de l'APF, en charge de l'accessibilité.

« Une année utile »

« Une année utile », dit-il, c'est une année où l'on a fait quelque chose de concret pour les personnes handicapées. C'est d'abord la volonté qui manque, plus que l'argent. « Il y a des communes qui font des efforts. Quand on est contacté par des petites municipalités de haute Corrèze qui ont des petits budgets mais souhaitent établir des plans d'accessibilité et réaliser des travaux, c'est génial ! »

pas d'ici là. Et les maires ont un rôle à jouer indéniable pour inciter les administrés à agir. Dans le département, les commerces et les cabinets médicaux ou paramédicaux font figure de points noirs. « On voit des cabinets où il est impossible de rentrer à cause de trois marches à l'entrée, où parce qu'il y a au 1^{er} étage, sans ascenseur », pointent les bénévoles.

« Installer une porte automatique dans un magasin, c'est 10 % de chiffre d'affaires en plus »

Sans nier le casse-tête que peut représenter une mise aux normes, Jean-Claude Pestourie répète que « tout est une question de bon sens. Un magasin qui installe une porte automatique : c'est 10 % de chiffre d'affaires en plus. L'accessibilité, ce n'est pas seulement pour les fauteuils roulants, ça concerne aussi les parents avec une poussette ». Daniel Dumas espère que l'après scrutin ouvrira une voie nouvelle pour les personnes à mobilité réduite, qui sont aussi des électeurs. « Tout commence, littéralement dans les bureaux de vote. « Il faut qu'il y ait des parkings à proximité, un cheminement pour les fauteuils, une passerelle... »

Des progrès à confirmer. En Corrèze, 50 % des communes ont réalisé un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, pour 15 % au niveau national », observe Jean-Claude Pestourie. Mais cet autre responsable de l'APF invite les candidats aux municipales à prendre les pro-

blème à bras-le-corps. « C'est grâce à nos futurs élus, à leur participation et à leur volonté d'agir que nos villes pourront s'engager, demain, d'être accessibles aux personnes les plus fragilisées par le handicap ou par l'âge ». Brive, qui a reçu une Marianne d'or pour son action dans ce domaine, et Tulle, qui s'est hissée récemment de la 43^e à la 33^e place des villes préfectorales les plus accessibles, ont fait des progrès en la matière. Mais tout est loin d'être réglé.

« On ne pense au handicap que lorsqu'on commence à le subir »

La question de l'accessibilité est un casse-tête quotidien pour les personnes à mobilité réduite. Un problème difficile à imaginer lorsqu'on est parfaitement valide.

« Avant, je ne me rendais pas compte, mais depuis que je le subis, je vois à quel point il peut être difficile de se déplacer », raconte Carlos, 58 ans, dans un fauteuil depuis deux ans, à la suite d'un accident médical. Cet habitant de Condat-sur-Ganaveix, près d'Uzarche, est plutôt satisfait des aménagements de sa commune, sauf pour les banques. « Une seule est accessible ». Les établissements financiers, Marie-France les



FAUTEUIL. Handicapé depuis deux ans, Carlos n'en a pas pour autant cessé d'aller au cinéma, même si tout n'est pas toujours simple. PHOTO C. BOUVIER

peut pas aller, comme au cinéma. A Tulle, on ne peut pas. Au CGR, à Brive, c'est accessible, mais pour ça, il faut choisir le bon film. Une fois, on nous a demandé ce qu'on faisait là avec le fauteuil... Eh bien, on allait voir un film... dit-il, mi-amusé, mi-déçu.

A quelques semaines du scrutin. Carlos ne s'inquiète pas pour son vote. « Je peux faire monter mon fauteuil pour accéder à l'urne », dit-il, démonstration à l'appui. Marie-France a la chance de pouvoir se redresser de son fauteuil, si besoin « mais tout le monde ne peut pas ». Jean-Paul Cohade

HANDICAP Le droit à l'accessibilité mobilise l'association APF



LIMOGES. A l'appel de l'APF, près de 80 personnes ont manifesté à Limoges, hier. PHOTO PASCAL LACHENAUD

Près de 80 personnes étaient rassemblées, hier, devant la préfecture de Limoges, à l'appel de l'Association des paralysés de France (APF). Les manifestants dénoncent le report de la mise en œuvre de la loi de 2005, qui obligeait tous les établissements accueillant du public à se mettre en conformité pour l'accessibilité, à l'horizon 2015.

« Aujourd'hui, on sait très bien que cette échéance ne sera pas tenue », déplore le directeur de l'association, Gilles Le Faully. Face à cette difficulté, une proposition d'ordonnance table « sur les agendas d'accessibilité programmée » pour combler le retard. « Cela établirait de nouvelles échéances à trois, six et neuf ans, poursuit le responsable. Nous voulons un calendrier plus court, de trois ans maximum. » Une délégation a été reçue en préfecture. L'occasion d'évoquer les manques au niveau de l'accessibilité en Limousin. Si des villes, dont Limoges, « ont fait des efforts », selon le représentant haut-viennois de l'APF, Michel Terrefond, la région souffre, notamment du fait de sa ruralité.

« Par rapport à 2005, on a perdu dix ans, conclut Michel Terrefond. Mais la première loi remonte à 1975. Si on avait entrepris les travaux à ce moment-là, on ne serait pas dans la situation actuelle ».

L'INVITÉ DU DIMANCHE Marcel Groche, formateur, ancien directeur de l'IESF à Limoges

« L'inclusion n'est pas l'intégration »

Les états régionaux de l'inclusion des personnes handicapées se sont déroulés cette semaine à Limoges. Décryptage avec un spécialiste.

Laurent Bonillo

L'APF (association des paralysés de France) organise depuis l'automne 2012 des états régionaux de l'inclusion partout en France. Ceux du Limousin ont eu lieu mardi à Limoges.

Marcel Groche, directeur de l'Institut d'économie sociale et familiale de Limoges de 1994 à 2012 et secrétaire général de l'Union nationale des instituts du travail éducatif et social de 1995 à 2000, "fil rouge" de cette journée, s'en explique.

Qu'est-ce que l'inclusion ? C'est une démarche issue du droit international, suite à des réflexions menées à l'ONU et l'UNESCO. Il s'agit de mettre en place l'égalité de condition de tous les citoyens, quels que soient les empêchements, donc le handicap.



MARCEL GROCHE. « L'inclusion est une idée qui progresse ». PHOTO THOMAS JOUHANNUID

REPÈRES

APF C'est l'association des paralysés de France qui est à l'origine des états régionaux de l'inclusion. Le Limousin est la dernière région à avoir organisé les siens. En Picardie, on a même proposé une seconde édition cette année.

Limoges Etotient présents à Limoges associations, institutionnels, élus, usagers, etc. Quatre tables-rondes ont animé cette journée au centre culturel Jean-Moulin, sur les thèmes suivants : « Mobilité et liberté d'aller et venir », « Ecole, formation et emploi », « Culture et vie sociale », « Les facilitateurs ».

L'aide et l'accompagnement sont bien sûr essentiels, mais pas seulement. L'inclusion suppose un travail de transformation des sociétés pour se rendre accessibles à tous. C'est la poursuite et l'approfondissement du grand projet démocratique des Lumières, ni plus ni moins.

En quoi diffère-t-elle de l'intégration ? L'intégration repose sur une approche spécifique des personnes handicapées, avec un accompagnement médical, éducatif, rééducatif, afin de les rapprocher des normes de la société. L'inclusion est exactement le contraire : c'est la société qui s'adapte et permet à la personne empêchée de se mouvoir, d'accéder à la culture, au sport, etc.

Pour autant, cette belle idée se heurte à la dure réalité, récemment symbolisée par la remise aux calendes grecques de l'obligation d'accessibilité des bâtiments recevant du public... Oui, bien sûr. Pour autant, je suis optimiste. Car si des problèmes comme celui-ci, importants, existent, on constate aussi des progrès, parce que nombre d'acteurs de la société civile font vivre la dynamique de l'inclusion, sans attendre lois et décrets. Nous en avons eu des exemples aujourd'hui.

Vous avez dit en conclusion de ce colloque qu'il est indispensable de tenir compte de l'expertise des personnes handicapées elles-mêmes et de leur entourage. Est-ce à dire que ce n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui ? Il y a une prise de conscience dans ce domaine. C'est effectivement indispensable. Des associations le font déjà, on progresse. Mais cela reste une idée nouvelle, qui va dans le sens de la démocratie participative.

Comment jugez-vous la situation de l'inclusion au Limousin ? Plutôt bonne, parce qu'il y a ici une vraie culture du partenariat entre associations, entreprises, élus, facilités par la taille de la région. Les gens se parlent. Ce n'est pas forcément le cas ailleurs...

La Vie corrézienne

Premier hebdomadaire du département

Un pou les b

Inaccessible l'accessibilité ?

LES DOSSIERS DE LA RÉDACTION

L'assemblée générale de l'APF s'est déroulée le 12 décembre à Allasac

Accessibilité et aidants familiaux au programme

Réunie en assemblée générale à Allasac, l'Association des paralysés de France a planché sur le thème de l'accessibilité et des aidants familiaux.



Les élus et les membres de l'APF se sont retrouvés dans les locaux du Village séjour accompagné d'Allasac.

C'est dans les locaux du Village séjour accompagné d'Allasac que s'est déroulée, le 12 décembre, l'assemblée générale de l'Association des paralysés de France.

Noël Vézine, représentant départemental et régional APF a ouvert l'assemblée en faisant part de sa satisfaction de tenir cette assemblée départementale dans ces locaux. « Un magnifique centre d'accueil créé par l'Association des familles d'enfants handicapés de la Poste et d'Orange parfaitement conçu et équipé pour les personnes en situation de handicap, (tout handicap confondu) ou en situation (invalidante) pour des vacances familiales » comme les autres, avec les autres, parmi les autres. Un bel exemple de l'inclusion. L'assemblée s'est déroulée autour de deux thèmes : Les aidants familiaux et l'accessibilité.

Les aidants familiaux, un thème qui tient à cœur l'APF. Un groupe de travail sur les aidants familiaux a été créé au sein de l'APF national en mars 2011. Ce groupe s'est donné pour mission de renforcer les revendications pour une politique publique en faveur des aidants familiaux. L'APF demande la reconnaissance spécifique de nouveaux droits : aides financières, droits sociaux, formations, accès à des dispositifs de répit et de soutien, pour les 8,3 millions de Français aidants.

Le schéma départemental de l'autonomie 2012-2016 co-animé par le conseil général de la Corrèze et l'Agence régionale de la santé a inscrit une action en faveur des aidants pour offrir des solutions d'aide et de répit aux aidants non professionnels. Ainsi, la délégation APF Corrèze a été missionnée début 2014 pour assurer l'animation du comité de pilotage (COPIL) composé de l'Agence régionale de santé (ARS), du conseil général, de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et de la Mutualité sociale agricole (MSA). Elle anime également le comité technique composé des différents acteurs institutionnels et associatifs de l'autonomie de la Corrèze.

Accessibilité

En septembre 2013, le Premier ministre a annoncé, à l'occasion du comité interministériel de l'accessibilité, une concertation sur la mise en place des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Les réunions de concertation se sont déroulées de novembre 2013 à janvier 2014 avec toutes les branches professionnelles, les collectivités locales et les associations. Durant cette concertation, l'APF a fermement défendu un dispositif encadré et contraignant pour les « Agendas d'Accessibilité Programmée » avec une durée maximale de 3 ans et une mobilisation sur l'accessibilité

des pouvoirs publics dès 2014. Durant le 1^{er} semestre 2014, l'APF s'est mobilisée en appelant pas les lobbys. N'écoutez des actions locales et un grand rassemblement, à Paris, le 13 mai 2014, des représentants APF de toute la France pour exprimer leur colère et leur refus d'attendre jusqu'à 10 ans de plus pour une France accessible. En sa séance du 27 septembre dernier, le conseil d'administration de l'APF a réagi très vigoureusement à l'ordonnance sur l'accessibilité présentée au conseil des ministres le 25 septembre. Face aux délais supplémentaires proposés, un collectif national pour une France accessible pour tous a été créé. L'ambition de ce collectif est de rassembler tous ceux dont le quotidien dépend de l'accessibilité et de conception universelle pour tous, ou bien, qui en sont promoteurs.

Noël Vézine a rappelé que l'accessibilité universelle n'est pas une demande catégorielle mais concerne l'ensemble de la population. L'APF reste mobilisée sur toute la France, de nombreuses actions locales font relentir leur profond mécontentement et déception face au grave recul du gouvernement dans le domaine de l'accessibilité. Noël Vézine fait un appel à tous afin que l'accessibilité ne soit pas sacrifiée.

D. Dumas, JC Pestourie et Noël Vézine ont rencontré

récemment le Préfet pour lui faire part de leurs inquiétudes. Par ailleurs, à l'occasion de la 3^e conférence nationale du handicap et à quelques mois du 10^e anniversaire de la loi du 11 février 2005, le comité d'entente national composé de soixante-dix organisations représentatives des personnes handicapées et des parents d'enfants handicapés attend du chef de l'Etat qu'il définisse les grandes orientations de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap avec des affirmations claires et l'engagement d'un cap lisible par tous.

Et enfin, Noël Vézine rajoute que dans le contexte socio-économique difficile connu par tous, l'APF n'est pas épargnée. Elle rencontre comme beaucoup d'autres associations des difficultés financières. Face à ce constat, le conseil d'administration a décidé d'adopter un plan d'orientations sur la période 2014-2016 pour restaurer l'équilibre durable des comptes de l'association. Le secteur des délégations placé au cœur du mouvement est particulièrement concerné, notamment sous l'effet de la baisse régulière des dons collectés auprès du public. C'est pourquoi, une démarche d'évolution des délégations redessinant la présence et l'organisation des délégations est engagée tout en garantissant trois missions essentielles : accueillir et accompagner, revendiquer et représenter, développer et dynamiser.

Brive → Vivre sa ville

ACCESSIBILITÉ ■ La mairie lance une consultation auprès des associations

Pour aller au-delà de la loi

Une bourse en ligne pour des logements adaptés ou une association pour représenter les enfants handicapés scolarisés : la mairie sollicite le monde du handicap pour réfléchir à ce genre de projets.

Éric Porte

Se déplaçant lui-même en fauteuil roulant, Didier Trarieux, conseiller municipal, ne le cache pas : « En tant qu'usager, je pense que Brive n'est pas trop mal placée en terme d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite. Mais, il faut réfléchir à son itinéraire et éviter l'avenue de Paris ! » C'est pour tenter de corriger ces défauts et beaucoup d'autres, que la mairie lance un vaste tour de table autour de l'accessibilité. « Nous souhaitons aller plus loin que ce que la loi nous impose, explique Carine Voisin, autre élu en charge du handicap. Nous sollicitons tous les acteurs, pour aborder de nouveaux chantiers ».

Mercredi soir, les deux élus ont présenté aux associations leur démarche et leurs propositions, en partant du postulat que l'accessibilité concerne



TRANSPORT. 150 à 160 arrêts de bus ont été aménagés pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. ARCHIVES CHRISTELLE BOUVIEX.

non seulement les personnes handicapées, mais aussi les mamans avec leurs poussettes ou les personnes âgées.

Une journée de sensibilisation

Des actions concrètes sont sur la table, comme la création d'une bourse en ligne, pour des logements adaptés, ou organiser, chaque année, une journée Brive handicap.

« L'idée, c'est de mettre les gens en situation, précise Didier Trarieux. On pourrait proposer des fauteuils roulants, des lunettes pour troubler la vue ou encore des combinaisons qui nous mettent dans la peau d'une personne âgée ».

L'un des grands projets est la création d'une association de parents représentant les enfants scolarisés handicapés. Ils sont environ 170. « Nous

n'avons pour l'instant aucun interlocuteur, alors qu'il y a des choses à faire pour faciliter leur quotidien », assure Didier Trarieux. Les élus comptent aussi sur les applications smartphones pour indiquer les professionnels de santé ou les sites accessibles.

Pratique. Les personnes intéressées peuvent se renseigner à la mairie, au 05.55.18.15.78.

JOURNÉE ■ Une campagne d'information sur la maladie, hier, à l'EHPAD

Pour enfin parler d'Alzheimer

Personnels de santé et associations ont répondu aux questions du public, hier après-midi, à l'EHPAD d'Ussel, sur le douloureux sujet de la maladie d'Alzheimer.

Magali Roche

La Journée d'information sur la maladie d'Alzheimer organisée, hier, par l'Instance de coordination de l'autonomie des cantons d'Ussel, l'EHPAD d'Ussel, le Département et le réseau de dépistage des troubles cognitifs en Limousin, a permis de donner quelques réponses aux familles.

À l'EHPAD d'Ussel, parmi les nombreux stands déployés durant l'après-midi par les personnels de



STANDS. Equipe spécialisée Alzheimer et APF étaient, notamment, au rendez-vous de cette journée d'information, hier.

santé, celui de l'Association des Paralysés de France venue pour la première fois ouvrir le débat sur l'accessibilité mais aussi l'isolement des personnes

malades. Présente également, l'équipe spécialisée Alzheimer de Corrèze, siégeant à Bort-les-Orgues et qui intervient sur les secteurs de Bort, d'Eyguran-

de, d'Ussel-Est, de Neuvic et dans le Cantal. « Nous essayons de redonner confiance en ses capacités à la personne, de lui redonner sa place légitime, expliquait l'une des infirmières présentes. On travaille sur le domicile, avec quinze séances d'une heure sur trois mois et on accompagne ensuite les aidants. C'est un travail très enrichissant et cela participe à faciliter le maintien à domicile. Nous étions déjà venus l'an dernier, mais là, on s'aperçoit que le public a beaucoup plus de questions sur le sujet, s'intéresse vraiment et ne connaît pas forcément toutes les structures existantes. »

Pages Brive - Lamentagne
Samedi 6 décembre 2014

MALEMORT-SUR-CORRÈZE

L'APF mobilisée pour continuer son action

Il sont arrivés tôt pour dénicher de bonnes affaires. Ce jeudi, la délégation départementale de l'APF (Association des Paralysés de France) pour la Corrèze ouvrait ses portes pour son deuxième bric-à-brac de l'année, une opération qui porte bien son nom. Vaisselle, vêtements, meubles, objets décoratifs, jouets, chineurs et petites bourses avaient l'embaras du choix. Le vendredi, la vente était organisée autour du thème de Noël avec, en fin de journée, une grande braderie pour liquider les stocks.

« Comme le vide-greniers, le bric-à-brac permettent de financer des personnes en situation de handicap moteur : des activités destinées aux ateliers et des sorties » explique Sarah Cheilan, chargée de mission, qui rappelle que « l'association intervient dans les domaines de l'accessibilité et de la sensibilisation en milieu scolaire mais aussi auprès des entreprises ».

S'appuyant sur une vingtaine de bénévoles très impliqués, la délégation est toujours à la recherche de bonnes volontés.

INFO PLUS

Un vestiaire est ouvert le mardi et le jeudi de 14 heures à 16 h 45 dans les locaux de l'APF, impasse Tour-de-Loye à Malemort, tél. 05.55.24.43.55.

HANDI DON AVEC LES PARALYSÉS DE FRANCE, HIER



ATELIERS

De nombreux ateliers ont été proposés, hier, aux enfants et aux adolescents, sur la place du Civoire. Stands de maquillage ou des arts du cirque étaient à leur disposition. Ce sont de jeunes bénévoles de l'APF qui les ont animés et qui ont réalisé de vraies merveilles.



A BRIVE ET EN CORRÈZE

En Corrèze, et principalement à Brive, le grand jeu national Handi Don, organisé par l'Association des paralysés de France, a su conquérir le cœur du public. PHOTO : QUENTIN REIX

TOMBOLA

Sur les marchés de la Guierie et de Thiers, dans les rues de la cité gaillarde, lors des animations, les tickets-dons ont été vendus 2 € par les bénévoles de l'APF. Le 15 décembre, un tirage au sort permettra de gagner de superbes lots, dont une voiture. On peut encore y participer sur www.handidon.fr



MANIABILITÉ

Un parcours en fauteuil roulant a été proposé et des membres de l'APF ont rappelé quelles étaient leurs problématiques, au quotidien, dans la société.

La Montagne Page Conjeje 18/12/14

HandiDon, une opération solidaire

L'opération HandiDon, grand jeu national solidaire lancé par l'Association des Paralysés de France (APF) et parrainé par Thierry Beccaro, se déroule partout en France depuis le 15 septembre. Cette opération repose sur la vente de tickets-dons. C'est une chance pour les délégations départementales de concrétiser des actions de proximité en faveur des personnes en situation de handicap moteur et de leur famille. C'est une chance pour les donateurs qui pourront remporter l'un des 50 lots proposés lors du grand tirage au sort du 15 décembre prochain. Il est toujours possible de participer en achetant des tickets-dons auprès de la délégation ou sur le site internet de l'APF : handidon.fr. Les retours de souches doivent être déposés ou expédiés le 2 décembre au plus tard à : APF Délégation départementale, Impasse Tour de Loyre, 19360 Malemort. Passé ce délai, il sera impossible de participer au tirage au sort. Contact : Délégation de la Corrèze : 05.55.24.43.55.

Brive La Montagne 28/11/14

BRIC À BRAC D'AUTOMNE



Un bric-à-brac solidaire pour les paralysés de France



La Montagne 10/06/14
MALEMORT. Depuis hier, et jusqu'à aujourd'hui 17 heures, l'Association des paralysés de France (APF) organise son bric-à-brac de printemps. Déco, vêtements, jeux, jouets, meubles et d'autres articles sont proposés à la vente, impasse Tour-de-Loyre. L'occasion de faire un achat utile, et surtout solidaire, puisque les sommes récoltées permettront à la délégation APF de soutenir au plus près les personnes en situation de handicap. PHOTO CHRISTELLE BOUYOUX

EN BREF

APF ■ Bric à brac d'automne

Le traditionnel Bric à brac d'automne organisé par l'Association des paralysés de France, délégation départementale de la Corrèze, aura lieu les jeudi 4 et vendredi 5 décembre, de 9 heures à 17 heures, impasse Tour de Loyre, à Malemort-sur-Corrèze.

De nombreux objets de toutes natures (vêtements, textile, livres, déco, jouets, meubles, objets hétéroclites utiles ou farfelus) seront proposés.

Le vendredi « spécial Noël » : idées cadeaux pour tous et à petits prix (jouets, décoration...).

Les sommes récoltées permettent à la délégation APF Corrèze d'accueillir, de soutenir, d'accompagner au plus près les personnes en situation de handicap et de leur famille sur le département.

Journées ouvertes à tous. Entrée gratuite.

Renseignements. Auprès de l'APF Délégation de la Corrèze, Impasse Tour de Loyre, à Malemort ; téléphone : 05.55.24.43.55 ; mail : dd.19@apf.asso.fr ; Internet : <http://apf19.blogs.apf.asso.fr>.

L'automne, la saison où l'on donne



La Montagne le 20/11/2014
PARALYSÉS. L'Association des paralysés de France, délégation Corrèze, a réalisé une collecte de dons, samedi matin, à Ussel. Elle œuvre sur l'ensemble du département pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap moteur dans tous les domaines de la vie courante. La collecte a lieu deux fois par an en automne et au printemps. À l'aide d'une camionnette, samedi, les bénévoles ont pu récupérer vêtements et bric-à-brac pour aider au financement des projets de l'association.

